

RAPPORT D'ACTIVITES



Exercice 2016

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	v
LISTE DES FIGURES	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
RESUME	viii
ABSTRACT	ix
INTRODUCTION	1
1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL	2
2. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE	3
2.1 <i>Viabilité économique et financière du secteur</i>	3
2.2 <i>Audits des charges et coûts des opérateurs du secteur de l'électricité et estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets</i>	3
2.2.1 <i>Audits</i>	3
2.2.2 <i>Estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets</i>	4
2.3 <i>Calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs</i>	4
2.4 <i>Examen du dossier tarifaire de l'opérateur ENEO</i>	4
2.4.1 <i>Révision et validation des conditions tarifaires de la quatrième période quinquennale 2016-2020</i>	4
2.4.2 <i>Réajustement du tarif d'électricité 2017 de ENEO</i>	5
2.4.3 <i>Examen des conditions de mise en œuvre du projet des compteurs à prépaiement de ENEO</i>	5
2.5 <i>Actualisation du fichier des immobilisations concédées</i>	5
2.6 <i>Définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence</i>	6
2.7 <i>Contribution à l'opérationnalisation de la SONATREL</i>	6
2.8 <i>Contribution au renouvellement de la convention de concession de ENEO</i>	6
2.9 <i>Suivi de l'extension de la concession de ENEO (grands comptes)</i>	6
3. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	7
3.1 <i>Suivi de la réglementation et de la dérèglementation</i>	7
3.2 <i>Suivi du contentieux</i>	7
3.3 <i>Missions régulateurs</i>	7
3.4 <i>Vulgarisation des textes du secteur</i>	7
3.5 <i>Lutte contre la corruption</i>	8
3.6 <i>Relecture du Règlement de Service de Distribution Publique (RSDPE)</i>	8

3.7	<i>Protection des droits et des intérêts des consommateurs</i>	9
3.7.1	<i>Commission de conciliation</i>	9
3.7.2	<i>Call Center</i>	10
3.8	<i>Le Comité Consultatif des Consommateurs de l'électricité (CCCE)</i>	12
3.9	<i>Attributions des titres</i>	13
3.9.1	<i>Procédure d'octroi de Titre (Concession-Licence-Autorisation)</i>	13
3.9.2	<i>Statistiques des dossiers de demande de titres par sources d'énergie</i>	14
3.9.3	<i>blocages observés pour l'obtention des titres</i>	14
3.9.4	<i>Actualisation du fichier des auto-producteurs en énergie électrique au Cameroun (1ere phase)</i>	15
3.9.5	<i>Statistiques sur le recensement des auto-producteurs d'électricité</i>	15
4.	REGULATION TECHNIQUE	16
4.1	<i>Contrôle de la qualité de service technique</i>	16
4.1.1	<i>Contrôles techniques</i>	16
4.1.2	<i>Bilan énergétique 2016</i>	16
4.1.2.1	<i>Centrales hydroélectrique</i>	19
4.1.2.2	<i>Centrales thermiques d'appoint</i>	20
4.1.2.3	<i>Centrales thermiques isolées</i>	20
4.1.2.4	<i>Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE)</i>	21
4.1.3	<i>Constats dans les sites de production</i>	22
4.1.3.1	<i>Bilan des combustibles</i>	23
4.1.3.2	<i>Bilan consommation des auxiliaires</i>	24
4.1.3.3	<i>Réseau de transport</i>	25
4.1.3.4	<i>Obligation de desserte</i>	28
4.1.3.5	<i>Qualité de service commercial</i>	29
4.1.3.6	<i>Energies Non Fournies (ENF)</i>	31
4.1.4	<i>Équilibre offre-demande après bilan énergétique</i>	35
4.1.5	<i>Incitations contractuelles relatives aux énergies non fournies</i>	40
4.2	<i>Autres activités de regulation technique</i>	41
4.2.1	<i>Suivi des projets du secteur</i>	41
4.2.1.1	<i>Projet d'Appui à l'Amélioration de la Dépense Publique (PAEDP)</i>	42
4.2.1.1.1	<i>Contexte</i>	42
4.2.1.1.2	<i>Gouvernance du projet</i>	42
4.2.1.1.3	<i>Composantes du projet pour l'ARSEL</i>	43
4.2.1.1.4	<i>Poursuite du processus</i>	44

4.2.1.2	<i>Projet ERD-RUMPI</i>	44
4.2.1.2.1	<i>Composantes du projet et niveau de réalisation</i>	45
4.2.1.2.2	<i>Visite des réseaux</i>	45
4.2.1.2.3	<i>Visite du Chantier de la PCH Falls</i>	46
4.2.1.3	<i>Suivi et contrôle du programme d'investissement d'ENEO</i>	47
4.2.1.4	<i>Suivi-évaluation de certains projets de développement du secteur de l'électricité au Cameroun (MEKIN, MEMVE'ELE & LOM-PANGAR)</i>	50
4.2.1.4.1	<i>Projet hydroélectrique de MEKIN</i>	50
4.2.1.4.2	<i>Projet hydroélectrique de MEMVE'ELE</i>	51
4.2.1.4.3	<i>Projet d'aménagement hydroélectrique de LOM-PANGAR</i>	51
4.2.2	<i>Statistiques</i>	52
4.2.2.1	<i>Missions liées au Système d'Information de Régulation du Secteur de l'Electricité (SIRSEL)</i>	52
4.2.2.2	<i>Missions liées à la sécurité des personnes, des biens et à la protection environnementale</i>	53
4.2.3	<i>Les normes poteaux sur les énergies et le bois</i>	53
5.	ADMINISTRATION INTERNE	54
5.1	<i>Gestion du budget, des Affaires générales, des ressources humaines et de l'audit et du contrôle interne</i>	54
5.1.1	<i>Gestion du budget</i>	54
5.1.1.1	<i>Recouvrement des ressources</i>	54
5.1.1.2	<i>Exécution des engagements</i>	57
5.1.1.2.1	<i>Exécution des engagements du Programme de Régulation</i>	57
5.1.1.3	<i>Exécution des engagements du Programme d'Appui</i>	58
5.1.1.4	<i>Exécution globale des engagements</i>	58
5.1.2	<i>Affaires générales</i>	59
5.1.2.1	<i>Suivi des assurances</i>	59
5.1.2.2	<i>Le suivi du matériel roulant</i>	59
5.1.2.3	<i>L'entretien, hygiène et salubrité</i>	60
5.1.2.4	<i>Manuel des procédures administratives financières et comptables</i>	60
5.1.3	<i>Gestion des ressources humaines</i>	60
5.1.3.1	<i>Gestion du personnel</i>	60
5.1.3.2	<i>Renforcement des capacités des personnels</i>	61
5.1.4	<i>Audit et le contrôle interne</i>	61
5.1.4.1	<i>Evaluation des performances des unités.</i>	62
5.1.4.2	<i>Audit de la gestion des Ressources Humaines de l'ARSEL pour une meilleure productivité de son personnel.</i>	62

5.1.4.3	<i>Suivi de l'implémentation des résolutions du Conseil d'Administration et des recommandations des missions de contrôle</i>	62
5.1.4.4	<i>Audit du processus des dépenses, du contrôle de l'application des dispositions réglementaires et légales</i>	63
5.1.4.5	<i>Lutte contre la corruption et les pratiques malsaines.</i>	63
5.1.4.6	<i>Perspectives</i>	63
6.	ACTIVITES TRANSVERSALES	64
6.1	<i>Communication et Relations Publiques</i>	64
6.2	<i>Informatique et documentation</i>	67
6.3	<i>Traduction et promotion du bilinguisme</i>	69
6.4	<i>Gestion du courrier et des archives</i>	69
6.5	<i>Tour de l'électricité</i>	70
6.5.1	<i>Etat d'avancement du projet en 2016</i>	70
6.6	<i>Travaux d'Extension et Aménagements Divers des Locaux de l'ARSEL (Annexe C + Toiture Bâtiment Principal)</i>	71
6.7	<i>Projet Invest-elec</i>	71
7.	COOPERATION	72
7.1	<i>Energy Regulators Regional Association (ERRA)</i>	72
7.2	<i>Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers d'Electricité (FISUEL)</i>	72
7.2.1	<i>Expériences acquises</i>	73
7.3	<i>Réseau Francophone des Régulateurs de l'Energie (RegulaE.Fr)</i>	73
7.4	<i>Rencontres et conférences internationales</i>	73
7.5	<i>Activités sociales</i>	74
7.5.1	<i>Mutuelle du personnel de l'ARSEL MUPARSEL</i>	74
7.5.2	<i>Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL (ASCARSEL)</i>	74
7.5.3	<i>Association des Femmes de l'ARSEL (AFARSEL)</i>	75
7.5.4	<i>Fête Internationale du travail à L'ARSEL</i>	76
	CONCLUSION GENERALE	77
	ANNEXE	81

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

AER:	Agence d'Électrification Rurale
AES :	Applied Energy Services
ARSEL :	Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité
ASCARSEL :	Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL
BAD:	Banque Africaine de Développement
BT :	Basse Tension
CARPA :	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
DPDC:	Dibamba Power Development Company
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EDC :	Electricity Development Corporation
EE :	Efficacité Energétique
EPC :	Engineering, Procurement & Construction
ENEO :	Energy of Cameroon
ENF :	Energies non fournies
ERRA :	Energy Regulators Regional Association
EUEI-PDF :	EU Energy Initiative – Partnership Dialogue Facility
FER :	Fonds d'Energie Rurale
FEICOM :	Fonds d'Equipeement Intercommunal
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FISUEL :	Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers d'Electricité
FMI :	Fonds Monétaire International
GRT :	Gestionnaire du Réseau de Transport
HT :	Haute Tension
INS :	Institut National de la Statistique
KPDC :	Kribi Power Development Company
MINEE :	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINMINDT :	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MT :	Moyenne Tension
MUPARSEL :	Mutuelle des Personnels de l'ARSEL
PCH :	Petite Centrale Hydro-électrique
PDER :	Plan Directeur d'Electrification Rurale
PDSEN :	Projet de Développement du Secteur de l'Energie
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNEE :	Plan National d'Efficacité Energétique
PTU :	Programme Thermique d'Urgence
RE :	Réseau EST
RIS :	Réseau Interconnecté SUD
RIN :	Réseau Interconnecté NORD
SCADA :	Supervisory Control and Data Acquisition
SONATREL :	Société Nationale de Transport d'Electricité

LISTE DES FIGURES

Figure 1: comparaison des activités du Call-center entre l'année 2015 et 2016.....	12
Figure 2: représentation des demandes de titre en 2016 par types d'énergies.....	14
Figure 3: source d'énergie sur l'ensemble des régions recensées.....	15
Figure 4: puissance installée sur l'ensemble des producteurs.....	15
Figure 5: bilan énergétique des centrales.....	19
Figure 6 : comparaison entre l'énergie produite et livrée au réseau de transport.....	19
Figure 7: Consommation des auxiliaires et pertes de production dans les centrales thermiques d'appoint	20
Figure 8: Bilan énergétique des pertes dans les centrales isolées.....	21
Figure 9: Evolution de la sollicitation des centrales des PIE dans le RIS (MWh.....	22
Figure 10: charges relatives à l'achat des combustibles.....	24
Figure 11: <i>taux de consommation moyenne annuelle des auxiliaires dans le RIS, RIN et centrales isolées</i>	24
Figure 12: Compteur SL 7000 Actaris installé dans les postes sources.....	27
Figure 13: Projet TM066: Acquisition de 02 compresseurs 20 bars et réhabilitation de la tuyauterie d'alimentation (clôturé).....	48
Figure 14: Projet TO 020: Densifications Réseaux HTA/BT - Extensions MT/BT à Douala - Bonapriso aux lieux dits «Soppo» et «bois de singe» (projet en cours).....	48
Figure 15: Projet TO182: Réhabilitation de la centrale thermique de Limbe (projet en cours).....	49
Figure 16: Projet TK016 : Renouvellement des disjoncteurs 15 et 30kv et des protections associées au poste de Bafoussam (projet clôturé).....	49
Figure 17 : Projet TP003: Réhabilitation de la centrale thermique de Bafoussam (projet en cours).....	49

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: récapitulatif du traitement des requêtes en conciliation.....	10
Tableau 2: sollicitations par catégorie d'incidents.....	10
Tableau 3: Pourcentage de plaintes par région	11
Tableau 4: Nombre de structures enquêtées.....	15
Tableau 5: Écart projection et réalisation dans le RIN	16
Tableau 6: Écart projection et réalisation dans le RIS.....	17
Tableau 7: Écart projection et réalisation dans les réseaux isolés.....	18
Tableau 8: Bilan énergétique des centrales thermiques d'appoint (MWh).....	20
Tableau 9: Bilan énergétique des centrales thermiques isolées.....	21
Tableau 10: Bilan énergétique des centrales thermiques des PIE	22
Tableau 11: Charge des lignes de transport.....	25
Tableau 12: Taux de charge des transformateurs.....	26
Tableau 13: synthèse des objectifs contractuels de desserte.....	29
Tableau 14: avoirs dus aux abonnés pour non-respect de délai contractuel de réalisation de branchement	31
Tableau 15: Niveau de remplissage des barrages réservoirs au 05 décembre 2016	35
Tableau 16: disponibilité centrale du RIN au premier semestre 2017.....	36
Tableau 17: Offre-demande dans le RIN (énergie).....	36
Tableau 18: disponibilité centrale du RIS en 2017(MW).....	37
Tableau 19: Equilibre offre-demande du RIS (énergie).....	37
Tableau 20: pénalités des énergies non-fournies en 2016	40
Tableau 21: Activités retenues pour l'ARSEL.....	43
Tableau 22: situation des crédits ouverts en l'état brut	47
Tableau 23: Exécution des dépenses du programme de régulation.....	57
Tableau 24: Exécution des engagements du programme d'Appui	58
Tableau 25: Exécution globale des engagements (FCFA).....	58
Tableau 26: chiffres prestations d'assurances arrêtés au 31 décembre 2016.....	59
Tableau 27: statistiques formation 2016	61
Tableau 28: effectif des personnels formés en termes de genre et de catégorie	61
Tableau 29: temps consacre aux formations des personnels	61
Tableau 30: état chiffré des activités menées.....	69

RESUME

Ce rapport d'activités rend compte des activités de régulation durant l'année 2016 dans le but d'une communication publique. L'objectif poursuivi par l'Agence à travers ce rapport est d'assurer une régulation transparente et efficace du secteur de l'électricité. Les thèmes développés sont bâtis autour des cœurs de métiers de la régulation à savoir : (i) la régulation économique et financière notamment pour toutes les activités concourant à la détermination des tarifs d'électricité, (ii) la régulation juridique et réglementaire pour les aspects visant entre autres les opérateurs et la protection des intérêts des consommateurs et (iii) la régulation technique pour traiter des thématiques sur l'amélioration de l'offre d'électricité en qualité et en quantité, et des options technologiques associées. En plus de ces trois principaux axes de régulation, le rapport aborde aussi des activités transversales ou « régulation transversale » ainsi que la vie sociale dans l'Agence. Il s'agit notamment du système d'information essentiel destiné à la maîtrise de l'asymétrie d'informations entre le Régulateur et les opérateurs, de la communication qui permet la transparence dans les activités de l'ARSEL, de la coopération avec diverses entités, et des activités sociales.

Le lecteur appréciera les efforts croissants, notamment, pour la maîtrise du processus tarifaire d'électricité, l'accentuation du contrôle de la qualité de service, la protection des intérêts et droits des consommateurs, la numérisation des processus de régulation et l'accompagnement des promoteurs des projets et des opérateurs du secteur de l'électricité.

ABSTRACT

This activity report gives an account of the regulatory activities during the year 2016 with the aim of public communication. The objective pursued by the Agency through this report is to ensure a transparent and efficient regulation of the electricity sector. The themes developed are centered around the core areas of regulation, namely: (i) economic and financial regulation, in particular for all activities that contribute to the determination of electricity tariffs, (ii) the legal and statutory regulation for aspects aiming among others at the operators and the protection of consumers interest; and (iii) the technical regulation to handle themes on the improvement of the electricity offer in quality and quantity and the technological associated options. In addition to these three main areas of regulation, the report also deals with transversal activities or "transversal regulation" as well as social life in the Agency. These include essential information system for controlling the asymmetry of information between the Regulator and the operators, communication that allows transparency in ARSEL's activities, cooperation with various entities, and social activities.

The reader will appreciate the growing efforts, in particular, to control the electricity tariff process, to increase the control of the quality of service, the digitalization of the regulation processes and the support of projects promoters and operators in the electricity sector to protect the interests and rights of consumers.

INTRODUCTION

L'environnement économique et social au Cameroun est resté plutôt stable avec un taux de croissance du PIB autour de 5,6% pour 2016 contre 5,8%¹ en 2015, un taux d'inflation de 0,9% en 2016, en recul de 1,8 point par rapport à 2015 (2,7%)² bien que l'insécurité dans les parties septentrionale et orientale demeure.

Dans le secteur de l'électricité, l'année 2016 est marquée par la poursuite des grands chantiers des infrastructures hydroélectriques en cours, notamment les aménagements hydroélectriques de MEKIN, de MEMVE'ELE, bien d'autres projets en phase d'études, la mise en eau effective du barrage réservoir de LOM-PANGAR avec son apport évalué à 6 281 hm³ et l'opérationnalisation de la SONATREL.

Malgré la volonté et les engagements affichés par les pouvoirs publics à travers ces chantiers, l'offre de l'énergie électrique n'arrive pas à satisfaire la demande qui croît en moyenne de 7,5% l'an³.

Aussi l'on note que l'année 2016 a été marquée par une meilleure hydrologie qui a permis une réduction du déficit énergétique et une légère amélioration dans la qualité de service de l'opérateur national ENEO qui demeure tout de même mauvaise.

Ce rapport est destiné au grand public et à tous les acteurs du secteur de l'électricité. Le lecteur y trouvera une restitution des activités de l'Agence appuyée par des photographies, des tableaux et des graphiques. Le plan de rédaction est structuré autour des cœurs de métiers de la régulation, avec une incursion sur les activités transversales à la régulation. Il s'en suit les principaux thèmes ci-dessous autour desquels il est élaboré :

- la régulation juridique et réglementaire ;
- la régulation technique ;
- la régulation économique et financière ;
- les activités transversales de la régulation;
- les activités et responsabilités en appui à la régulation ;
- les activités sociales.

Il s'intègre dans un environnement général décrit dans :

- des éléments de contexte et le rappel des missions statutaires de l'ARSEL ;
- une conclusion mettant l'accent sur les résultats des activités menées ;
- des annexes composées des comptes, des commentaires, des analyses, des statistiques, etc.

¹ Source : Banque Mondiale

² Source : Institut Nationale de la statistique

³ *Rapport d'activités ENEO 2014*

1. RAPPEL DES PRINCIPALES MISSIONS DE L'ARSEL

Selon les dispositions de la loi n° 2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité au Cameroun, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité.

A ce titre, l'article 72 alinéa 1 de la loi susmentionnée stipule que l'ARSEL a entre autres missions :

- de veiller au respect des textes législatifs et réglementaires applicables au secteur de l'électricité, ainsi que des contrats de concession, de licence, d'autorisation et de toute autre forme de contrat adopté dans ce cadre ;
- de s'assurer que l'accès aux réseaux s'effectue dans les conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;
- de veiller aux intérêts des consommateurs et d'assurer la protection de leurs droits pour ce qui est du prix, de la fourniture et de la qualité de l'énergie électrique ;
- de garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur de l'électricité ;
- de mettre en œuvre, suivre et contrôler le système tarifaire établi dans le respect des méthodes et procédures fixées par l'Administration chargée de l'électricité ;
- d'octroyer les autorisations ;
- d'instruire les demandes de licences et de concession ;
- d'arbitrer les différends entre les opérateurs du secteur de l'électricité sur saisine des parties ;
- de contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'Etat dans le secteur de l'électricité.

2. REGULATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE

2.1 Viabilité économique et financière du secteur

Dans l'optique et le souci de maîtriser les coûts de service, le Régulateur a poursuivi ses actions de contrôle et d'audit, à priori et à postériori des investissements et de certaines charges directes et indirectes des opérateurs et des projets du secteur de l'électricité. Les objectifs visés sont entre autres : (i) la promotion d'une saine concurrence par la détermination des coûts réels des projets et des investissements, (ii) le calcul et l'application d'un tarif juste et équitable ; et le cas échéant, (iii) l'évaluation objective des compensations éventuelles à payer.

Les actions menées au cours de l'exercice 2016 se sont développées autour des activités suivantes :

- audits des charges et coûts des opérateurs du secteur de l'électricité et estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets ;
- calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs ;
- examen le dossier Tarifaire et établissement des tarifs d'électricité reflétant le coût de service de l'opérateur ;
- actualisation du fichier des immobilisations concédées ;
- définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence ;
- contribution à l'opérationnalisation de la SONATREL ;
- contribution au renouvellement de la convention de concession de ENEO ;
- suivi de l'extension de la concession de ENEO (grands comptes).

2.2 Audits des charges et coûts des opérateurs du secteur de l'électricité et estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets

2.2.1 Audits

Différents audits ont été réalisés dans le cadre de la régulation économique et financière, notamment de mise à jour du tarif 2016 avec pour objectif de parvenir à des coûts réels de services ou de réalisation des projets.

Il s'est agi de :

- l'étude sur les charges d'exploitation ;
- l'étude sur les charges de combustibles ;
- l'étude sur les créances irrécouvrables « bad debt ».

Ces audits ont donné lieu à la production des rapports d'audits y afférents par les Cabinets International Brain Consulting et Auditec-Foirier qui ont été sollicités pour accompagner l'ARSEL.

Par ailleurs, les autres audits programmés en 2016 se résument comme suit :

- ✓ l'audit des coûts de constructions et des charges 2013,2014, 2015 et 2016 de KPDC ;
- ✓ l'audit du modèle financier actualisé des années 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 de DPDC ;
- ✓ l'audit des charges de combustible dans les centrales thermiques de ENEO et de DPDC.

Au 31 décembre 2016, les ASMI ont été publiés, le rapport de pré-qualification élaboré et les audits ont été reportés en 2017.

2.2.2 Estimation des coûts réels des services et de réalisation des projets

Il s'est agi de l'analyse des modèles financiers de nouveaux acteurs dans le secteur notamment : IED Invest Cameroun, DPDC ; JCM, MEKIN, MEMVE'ELE. Des rapports d'analyses desdits modèles ont été élaborés.

2.3 Calcul des redevances de régulation et/ou des pénalités des opérateurs

Le calcul des redevances vise à garantir et améliorer des ressources financière de l'Agence. Au cours de l'exercice 2016, des factures de redevance ont été adressées au concessionnaire ENEO et aux IPP (KPDC et DPDC).

2.4 Examen du dossier tarifaire de l'opérateur ENEO

L'année 2016 marque le début de la quatrième période quinquennale du Contrat Cadre de Concession et de Licence entre l'Etat du Cameroun et ENEO.

En application des dispositions légales et contractuelles, notamment:

- de l'article 83 de la loi N°2011/024 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité ;
- de l'article 5 du Contrat Cadre de Concession et de Licence ;
- de l'article 2 du Cahier des Charges du Contrat Cadre de Concession et de Licence ;
- du point 10 de l'avenant N° 2 au contrat de concession susmentionné.

L'ARSEL a mené les activités suivantes :

2.4.1 Révision et validation des conditions tarifaires de la quatrième période quinquennale 2016-2020

Dans le cadre de la révision tarifaire de la quatrième période quinquennale, les paramètres suivants ont fait l'objet de validation :

- la formule tarifaire ;
- le retour sur investissement de l'opérateur ;

- le rendement de distribution ;
- le plafonnement des charges d'exploitations ;
- la méthodologie de détermination des créances irrécouvrables.

2.4.2 Réajustement du tarif d'électricité 2017 de ENEO

En date du 30 octobre 2016, ENEO a par la suite, et ce, en conformité avec les dispositions légales et contractuelles susmentionnées, introduit à l'ARSEL un autre dossier de demande de réajustement des tarifs d'électricité (moyenne tension et basse tension) pour l'année 2017. Les travaux d'examen desdits dossiers se sont déroulés au sein d'un comité multidisciplinaire créé à cet effet et piloté de bout à bout par la Direction du Contrôle Economique et de la Concurrence sous la supervision de la Direction Générale. Des séances de reddition des comptes se sont poursuivies à Kribi avec EDC, KPDC, DPDC et ENEO. Lesdits travaux ont permis d'examiner les éléments ci-après :

1. le revenu maximum autorisé et les simulations financières ;
2. les charges fixes d'exploitation ;
3. le taux de rentabilité normal ;
4. la détermination de la demande d'énergie et de l'équilibre de l'offre ;
5. l'analyse du plan d'affaires et du programme d'investissement ;
6. l'analyse de la stratégie commerciale pour la réalisation des objectifs de branchements ;
7. la détermination de la redevance d'eau.

2.4.3 Examen des conditions de mise en œuvre du projet des compteurs à prépaiement de ENEO.

Le projet des compteurs à prépaiement a fait l'objet d'analyses. Des simulations faites par ENEO et par l'ARSEL, il ressort que ce système qui génère des paiements à l'avance est plutôt bénéfique pour la trésorerie de l'opérateur et coûte relativement moins cher pour le consommateur comparativement au comptage actuel.

2.5 Actualisation du fichier des immobilisations concédées

L'actualisation du fichier des immobilisations contribue à la mise à jour de la base tarifaire. Les travaux menés dans ce cadre ont permis d'élaborer un fichier des états, la mise en immobilisation des actifs réalisés et la prise en compte dans la base tarifaire des nouveaux investissements réalisés par l'opérateur. Deux rapports ont été produits à cet effet.

2.6 Définition, suivi et contrôle du respect des règles relatives à la concurrence

Il a été question en 2016, de réactiver le cadre de concertation avec le comité nationale de la concurrence (CNC) et de la mise en place de la plate-forme d'échanges entre les intervenants dans le secteur de l'électricité. Un projet de décision de création de la plate-forme y afférente a été soumis à la sanction de la Direction Générale.

2.7 Contribution à l'opérationnalisation de la SONATREL

Les activités menées dans le cadre de l'opérationnalisation de la SONATREL ont consisté à :

- la mise en place du groupe de travail interne à l'Agence ;
- la contribution et l'enrichissement du rapport des consultants ;
- l'organisation des comités stratégiques pour enrichissement des résultats du groupe de travail.

Des rapports d'analyse et des notes d'informations ont été produits.

2.8 Contribution au renouvellement de la convention de concession de ENEO

Il a été question dans cette rubrique :

- de l'évaluation de la prime de renouvellement ;
- de la formulation des recommandations au Gouvernement en ce qui concerne le pacte d'actionnaire ;
- l'avenant n°3 au Contrat de Concession.

Des notes y relatives ont été élaborées.

2.9 Suivi de l'extension de la concession de ENEO (grands comptes)

Cette activité a été menée dans le but d'une bonne maîtrise des contrats qui lient les Grands Comptes à ENEO. Il s'est agi de faire l'inventaire des grands comptes (avec obtention de leur contrat) et de contribuer à l'équilibre offre-demande.

La liste des 33 grands comptes a été fournie et 02 contrats ont été mis à la disposition du Régulateur.

3. REGULATION JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

3.1 Suivi de la réglementation et de la dérèglementation

Cette action vise la prévention et la gestion des risques juridiques liés l'activité et à la taille de l'ARSEL. Tous les risques juridiques y sont étudiés, classés et gérés. Ces risques sont de plusieurs ordres. Ce sont les risques juridiques, fiscaux, du droit social, de la propriété intellectuelle, la modification des lois, risques liés aux contrats, risques relatifs aux notes et aux décisions. C'est dans ce cadre que plusieurs avis juridiques motivés (plus d'une centaine) sur diverses affaires ont été donnés par l'ARSEL au cours de cette année.

3.2 Suivi du contentieux

Cette activité vise la défense des droits et intérêts de l'Agence. Au cours de cette 2016, le contentieux a principalement suivi trois affaires contre l'Agence à savoir :

- affaire ARSEL contre MASSO PRISO ;
- affaire ARSEL contre DPDC ;
- affaire ARSEL contre ESSOKA Security.

Tous ces affaires restent pendantes et suivent leur cours devant les juridictions qui ont été saisies.

3.3 Missions régulatrices

Dans le cadre de « l'amélioration des relations Régulateur-Régulé », deux rencontres de haut niveau entre le Régulateur et deux Régulés se sont tenues au cours de cette année 2016 avec pour thème principal « **l'électricité : facteur de production et ressource de l'émergence** ». La rencontre ARSEL-ENEO s'est tenue du 16 au 17 novembre 2016, dans les locaux de la Direction Générale de l'Agence de Régulation du secteur de l'Electricité (ARSEL) à Yaoundé. Celle avec KPDC s'est tenue du 21 au 23 décembre 2016, dans les locaux de la Direction Générale de Kribi Power Development Company (KPDC) à Douala.

La méthodologie de travail adoptée pour le déroulement des travaux lors desdites rencontres a porté sur les exposés thématiques proposés par l'ARSEL, des échanges et avis d'experts. Des recommandations consensuelles étaient alors prises et consignées dans une matrice.

A l'issue de ces rencontres, des comités stratégiques se sont tenus dans l'optique non seulement d'imprégner l'ensemble du personnel de l'Agence des recommandations données, mais aussi responsabiliser les uns et les autres au suivi efficace desdites recommandations.

3.4 Vulgarisation des textes du secteur

Il s'est agi de renseigner les acteurs du secteur sur leurs droits et obligations. Pour ce faire, et avec l'aide des collaborateurs externes, plusieurs thèmes de communication ont été élaborés et diffusés.

Plusieurs émissions radio et télé ont été organisées en vue de mettre en branle cette activité et atteindre le grand public en ce qui concerne leurs droits et obligations pour le service de l'électricité au Cameroun.

3.5 Lutte contre la corruption

Pour accompagner le Gouvernement dans son combat contre la corruption, l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL) a institué en son sein par décision n°00000104D/ARSEL/DG du 26 octobre 2011 modifiée et complétée par celle du 06 mars 2014, une commission de lutte contre la corruption (CLCC) dont la mission est de contribuer à la lutte contre la corruption au sein de l'ARSEL.

Les diverses activités de lutte contre la corruption sont entre autres:

- les réunions de coordination qui ont visé l'information et la sensibilisation du personnel de l'ARSEL relativement aux conséquences de la corruption sur le développement du secteur de l'électricité, d'une part, et les risques encourus par les corrompus/ corrupteurs d'autre part. Ceci afin de changer les mentalités, de prévenir et d'éradiquer la corruption ;
- la vulgarisation au sein de l'ARSEL, des textes relatifs à la lutte contre la corruption ;
- la mission d'évaluation in situ des activités de gouvernance à l'ARSEL par le MINEE dont les objectifs étaient de dresser un état des acquis et des difficultés du secteur dans le cadre de la lutte contre la corruption ; définir le pourcentage d'appropriation et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) dans le secteur etc. ;
- la conduite de l'IRR 2015 de l'ARSEL et l'élaboration de l'IRR 2016 ;
- l'instruction et l'exploitation de quelques cas de dénonciation de corruption à l'Agence ;
- la participation à la cérémonie de présentation officielle de l'état de lutte contre la corruption au Cameroun en 2015.

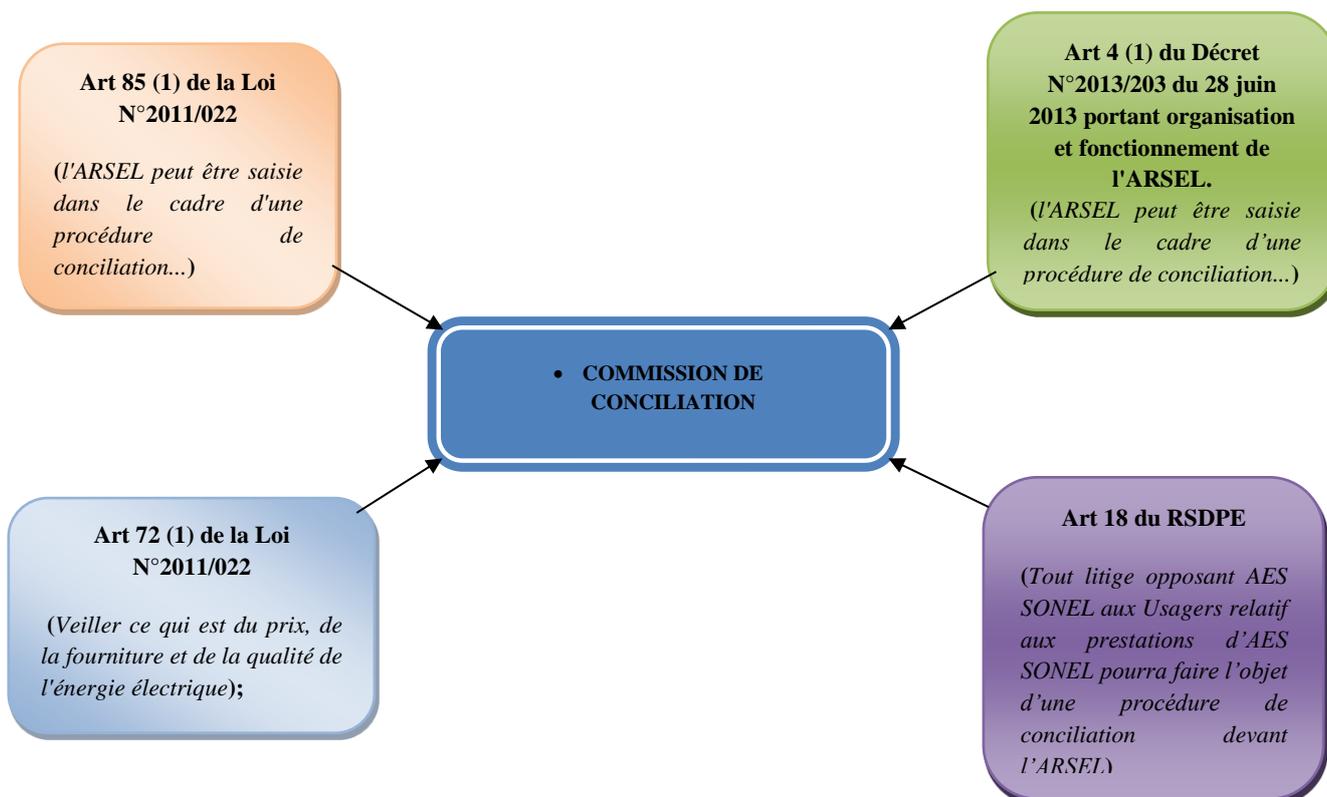
3.6 Relecture du Règlement de Service de Distribution Publique (RSDPE)

La relecture du règlement de service de distribution publique est le texte qui régit directement les relations entre le principal OPERATEUR, ENEO Cameroon et les usagers du secteur de l'électricité autres que les grands comptes. Ce texte réglementaire approuvé par l'arrêté n° 00000013/MINEE du 26 janvier 2009 est très fondamental pour les consommateurs de l'électricité au Cameroun. Les changements connus par ce secteur d'activités notamment la promulgation de la loi n°2011/022 du 14 décembre 2011 régissant le secteur de l'électricité, ont entraîné la relecture de plusieurs accords, concessions, licences et autorisations négociés et signés sous la loi n° 1998/22 du 24 décembre 1998 créant l'ARSEL. Ce qui n'a pas encore été le cas pour le RSDPE dont certaines dispositions sont devenues caduques et sont en parfaite contradiction avec certaines

dispositions de la loi de 2011. C'est cet état de choses qui nous a amené à relire ce texte réglementaire.

Pour ce faire, l'ARSEL a mis en place un groupe de travail ad hoc en charge de l'examen du RSDPE. Après des réunions du groupe de travail, la collecte des avis des différentes associations des consommateurs et à l'issue de la validation du rapport du groupe de travail en comité stratégique, le projet de RSDPE a été transmis au Ministre de l'Eau et de l'Energie pour avis. Ce qui permettra sa vulgarisation auprès du grand public.

3.7 Protection des droits et des intérêts des consommateurs



3.7.1 Commission de conciliation

La Commission de conciliation a tenu ses séances à Yaoundé et Douala, villes dans lesquelles il a été enregistré le plus grand nombre de requêtes des consommateurs de l'électricité. Au cours de l'année 2016, trois cent trente-six requêtes (336) ont été enregistrées et traitées. La majeure partie de ces requêtes (238) ont trouvé une solution. Cinq (05) descentes sur le terrain ont été effectuées dans la ville de Yaoundé.



Séance de travail entre les équipes ARSEL/ENEO après une séance de conciliation à DOUALA

Le taux global de résolution des différends a été de 70,83%. Ce pourcentage s'explique par le nombre important de requêtes qui demeurent enrôlées en conciliation. Le règlement de ces cas conduira indubitablement à la hausse de ce pourcentage.

Tableau 1: récapitulatif du traitement des requêtes en conciliation

	Nombre de séances de conciliations tenues en 2016	Nombre de descentes sur le terrain	Nombre de dossiers enregistrés	Nombre de dossiers enrolés	Nombre de dossiers traités ponctuellement	Nombre de cas résolus	Nombre de cas en cours de traitement	Nombre de dossiers en attente d'enroulement en 2017
Yaoundé	19	05	336	221	65	173	48	50
Douala	12	0				65		
Total	31	05	336	221	/	238	48	50



Séance de conciliation à Yaoundé



Descente conjointe sur le terrain ARSEL/ENEO

3.7.2 Call Center

Aperçu des sollicitations des usagers de l'électricité via le Call Center.

L'exposé des sollicitations des usagers de l'électricité via le Call Center se caractérise par leur typologie, leur taux de provenance par région et la tendance des actions entreprises pour leur résolution.

Tableau 2: sollicitations par catégorie d'incidents

Incidents	Nombre d'incidents
Délestages	3216
Coupure de courant	436
Mauvaise qualité de courant	252
Poteau tombé	48
Transformateur brûlé	30

Incidents	Nombre d'incidents
Autres	20
Non-exécution de branchement	07
Total	4009

Tableau 3: Pourcentage de plaintes par région

Régions	coupure électrique (Interruptions de fourniture)	Délestages (interruption pour travaux)	Mauvaise qualité de service	Poteau tombé	Transformateur brûlé	Autres	Non-exécution de branchement	Total	Pourcentage
Centre	2078	83	215	13	14	7	7	2417	60.42
Littoral	122	3	2	33	10	0	0	170	4.17
Sud	101	155	1	0	6	0	0	263	6.58
Ouest	31	9	0	1	0	2	0	43	1.08
Est	32	2	29	0	0	0	0	63	1.58
Nord-Ouest	36	0	0	1	0	0	0	37	0.93
Sud-ouest	265	153	5	0	0	0	0	423	10.58
Adamaoua	64	0	0	0	0	0	0	64	1.6
Nord	478	31	0	0	0	11	0	520	13
Extrême Nord	9	0	0	0	0	0	0	9	0.08
Total 2016	3216	436	252	48	30	20	7	4009	100
Total 2015								1695	

Les tableaux ci-dessus représentent les appels enregistrés à travers les 10 dix régions du Cameroun, par le centre d'appel téléphonique de l'ARSEL en 2016.

La région du centre arrive en tête avec plus de la moitié des sollicitations du call center (centre téléphonique). Elle est suivie de la région du Nord. Cependant les régions qui en ont enregistrées le moins de sollicitation du centre téléphonique de l'ARSEL en 2016 sont l'extrême Nord, l'ouest et nord-ouest. Les raisons qui attestent de la dominance de la région du centre sont spécialement dû au fait que :

- le siège social de la Cameroon radio and télévision est situé dans la région du centre et en plus dans la capitale du pays tout comme le siège social de ARSEL, ARSEL qui d'ailleurs émet une émission radiophonique au poste national de la CRTV ;
- les consommateurs d'électricité sont mieux informés de l'existence et du fonctionnement du call center pendant les séances de conciliation ;
- le payement régulier des lignes téléphoniques en 2016, ce qui permet la stabilité de la communication avec les consommateurs de manière réciproque.

Présentation graphique des activités du Call-center au cours de l'année 2016 comparativement à l'année 2015

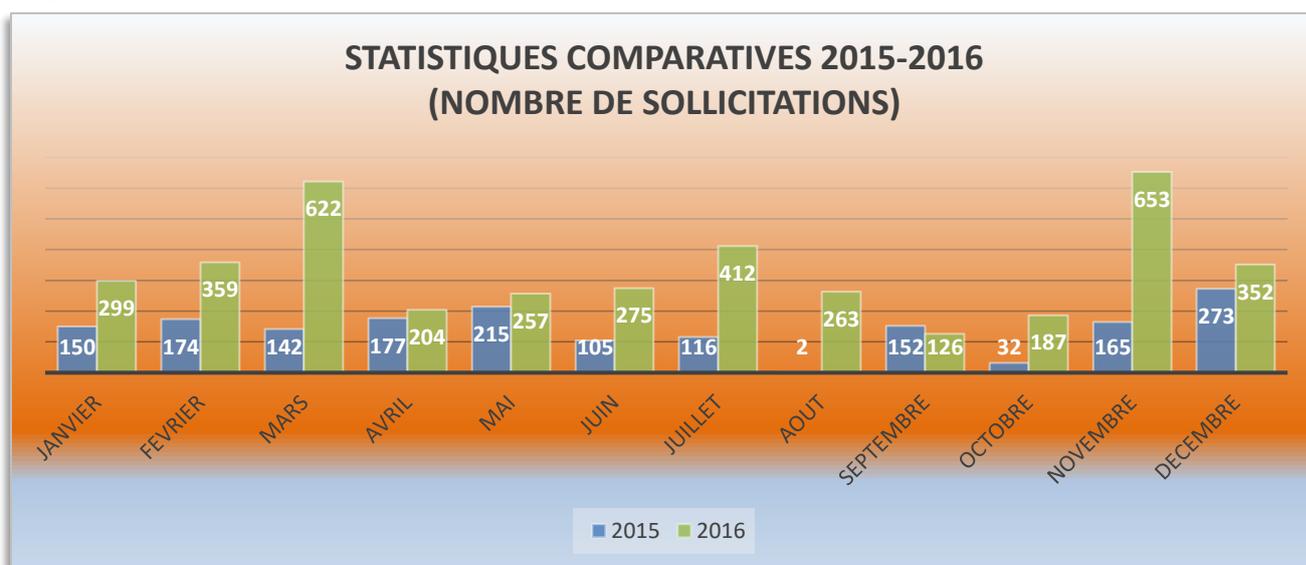


Figure 1: comparaison des activités du Call-center entre l'année 2015 et 2016

Les incidents majeurs enregistrés au cours de l'année 2016 s'énumèrent comme suit:

- du 17 au 31 janvier 2016, de graves perturbations ont été enregistrées dans la région de l'EST du pays notamment à Bertoua, Batouri et leurs environs en raison d'une panne survenu au niveau de la centrale thermique de Bertoua ;
- deux dommages majeurs ont eu lieu également le 08 mars 2016 en raison de la perte d'un transformateur ;
- le 21 mai, la ligne de transmission de Mangombe Oyom-Abang à la puissance de 225KV a été endommagée pendant une semaine ;
- la chute plusieurs pylônes près de Nsimalen le 18 juin 2016 a affecté l'approvisionnement de l'électricité dans les villes de Mbalmoyo, Sangmélina, Akonolinga et la périphérie de Yaoundé depuis près de deux semaines.

3.8 Le Comité Consultatif des Consommateurs de l'électricité (CCCE)

L'année 2016 est marquée par une crise au sein du Comité Consultatif des Consommateurs d'Electricité. Le top management de l'ARSEL a initié à cet effet, un processus de résolution des différends opposant certains membres de ce Comité.

Cette initiative a donné lieu à une restructuration du Bureau Exécutif et à l'élaboration d'un Règlement Intérieur qui a été validé à l'unanimité des membres et signé le 25 mai 2016. Un projet de décision révisant et modifiant la décision créant le CCCE a été proposé par une « task-force »

mise en place à cet effet. A l'issue de tout cela, le CCCE s'est alors focalisé à réaliser la deuxième phase de son plan d'actions de 2015 qui avait été suspendu du fait de cette crise.

La restructuration du CCCE cette année et la relance de son fonctionnement pourraient être un atout de performance car tous les membres s'accommodent et s'engage véritablement à la réalisation de sa feuille de route de 2017.

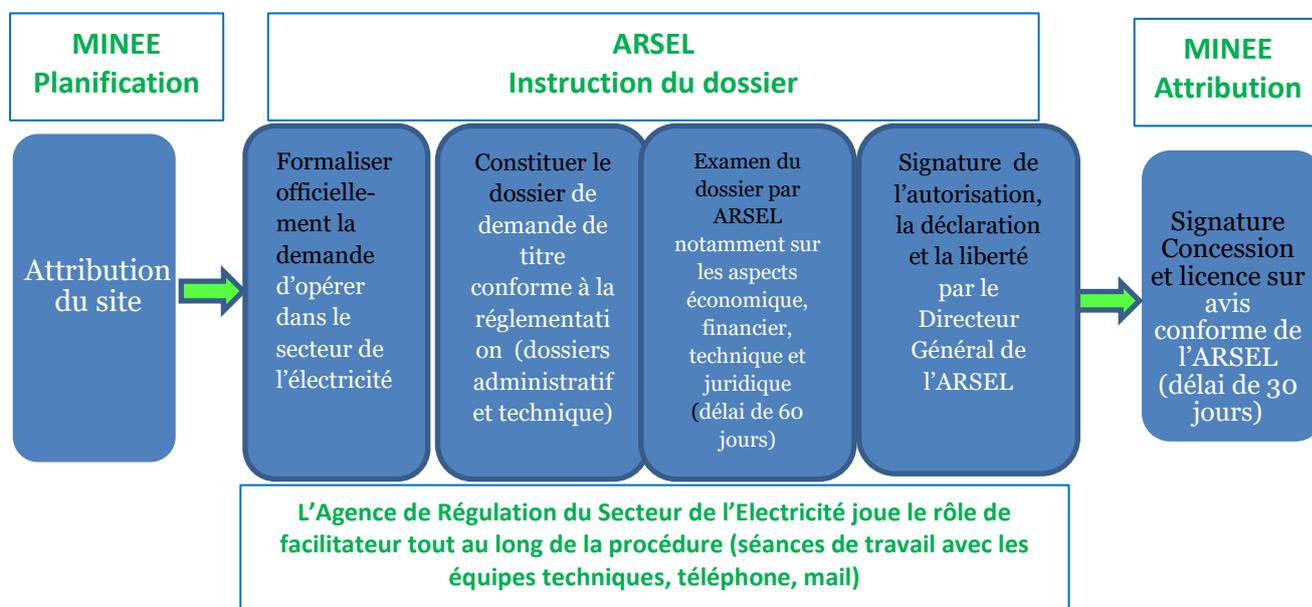
3.9 Attributions des titres

En référence aux dispositions légales et réglementaires régissant le secteur électrique camerounais, les activités menées dans le cadre des attributions des titres en 2016 ont consisté à :

- i) contribuer à une meilleure libéralisation du secteur de l'électricité par l'examen et le traitement des dossiers de demande de titres ;
- ii) mener des démarches pour accompagner les auto-producteurs d'électricité existants à se conformer à la loi ;
- iii) améliorer la mise en place des dispositifs pour la libre concurrence dans le secteur de l'électricité ainsi que ;
- iv) développer des stratégies pour réguler les contrats octroyés aux opérateurs du secteur.

Il convient de rappeler la procédure d'octroi des titres avant de préciser les statistiques obtenus et les blocages de divers ordres enregistrés.

3.9.1 Procédure d'octroi de Titre (Concession-Licence-Autorisation)



3.9.2 Statistiques des dossiers de demande de titres par sources d'énergie

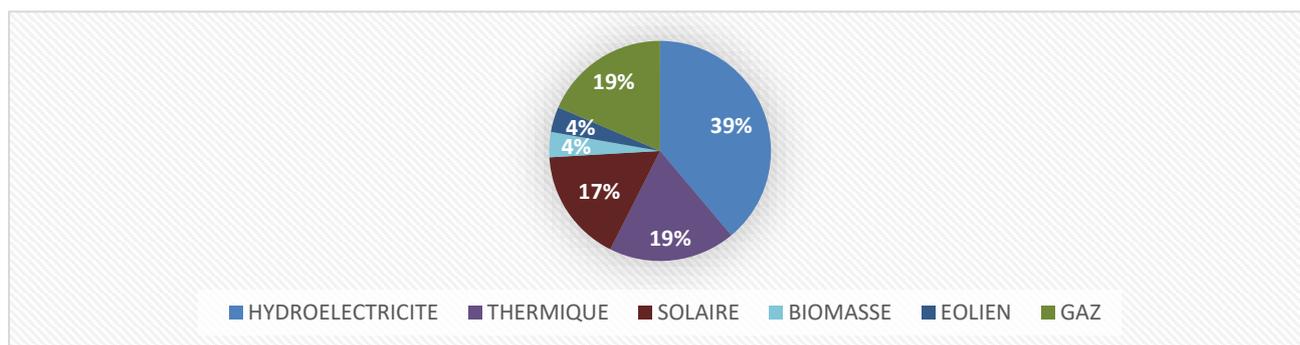
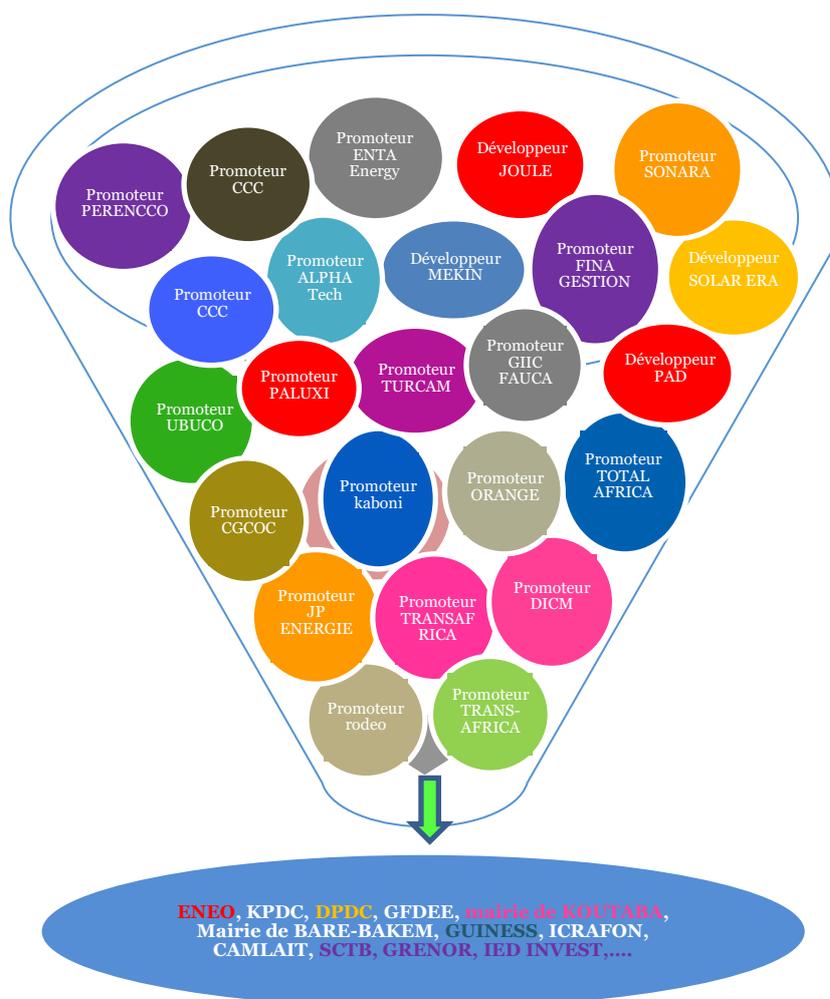


Figure 2: représentation des demandes de titre en 2016 par types d'énergies

Les projets en hydroélectricité représentent près de la moitié des demandes de titre en 2016.

3.9.3 blocages observés pour l'obtention des titres



Depuis 2011, une soixantaine de promoteurs ont manifesté leur intérêt à investir dans le secteur de l'électricité. Mais au regard des difficultés liées :

- à la faible maîtrise des procédures ;
- au démarrage des études sans attribution préalable du site par le MINEE;
- aux dossiers incomplets ;
- aux projets ne cadrant pas avec les dispositions légales;
- au tarif d'électricité proposé par les promoteurs.

Quatre (04) demandes de titre en moyenne par an sont reçues à l'ARSEL, pour un titre octroyé. Soit une quinzaine de titres délivrés depuis 2001 parmi lesquels des opérateurs et des développeurs.

En 2016, cinq (05) nouvelles demandes de titre ont été enregistrées et aucun titre n'a été octroyé.

3.9.4 Actualisation du fichier des auto-producteurs en énergie électrique au Cameroun (1ere phase)

Dans l'optique de maîtriser la demande en énergie électrique, sensibiliser et accompagner les auto-producteurs d'électricité à se conformer à la réglementation en vigueur au Cameroun, notamment en matière d'attribution des titres d'exploitation, le bureau d'Etudes Géomatiques SOGEFI SARL a été retenu à l'issue de l'Appel d'Offres National lancé par l'ARSEL. Ce bureau avait pour mission d'actualiser le fichier des producteurs autonomes d'énergie électrique établi en 2003 en effectuant pour cette année 2016, la première phase de recensement dans les régions du Centre, Sud, Est et Littoral. La seconde phase étant programmée en 2017 dans les autres Régions.

3.9.5 Statistiques sur le recensement des auto-producteurs d'électricité

Tableau 4: Nombre de structures enquêtées

	Centre	Est	Littoral	Sud	
Données disponibles	234	24	217	41	570
Données incomplètes (sans informations techniques)	86	9	171	4	270
Total	320	33	388	45	786
Pourcentage	40,71%	4,20%	49,36%	5,73%	100%

Il ressort du tableau ci-dessus que sur les 786 structures enquêtées au cours de la première phase de recensement dans le Centre, l'est, le Littoral et le Sud, 516 ont des données disponibles et 270 n'ont pas d'informations techniques.

Par ailleurs, les données techniques obtenues de 113 producteurs sur les 516 révèlent une puissance installée de l'ordre de 54 772 KW (confère ci-dessus).

Puissance installée sur l'ensemble des producteurs

54 772 KW

(113 producteurs sur 516 ont délivrés cette information)

Représentation des sources d'énergie sur l'ensemble des régions recensées

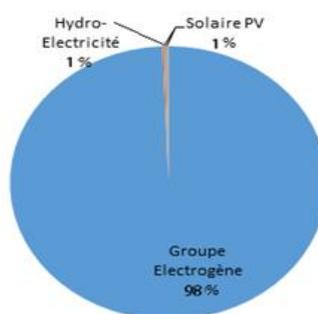


Figure 4: puissance installée sur l'ensemble des producteurs

Figure 3: source d'énergie sur l'ensemble des régions recensées

4. REGULATION TECHNIQUE

4.1 Contrôle de la qualité de service technique

Les activités du contrôle technique et de la qualité de service effectuées par l'ARSEL en 2016 conformément à ses missions de suivi et du contrôle des activités des opérateurs du secteur de l'électricité se sont focalisées sur les points suivants :

- ✓ contrôles techniques des ouvrages ;
- ✓ la détermination de l'équilibre offre – demande pour l'année 2018 ;
- ✓ les constats faits sur les ouvrages visités ;
- ✓ les incitations contractuelles.

4.1.1 Contrôles techniques

Les contrôles techniques effectués par l'ARSEL en 2016 ont concernés les ouvrages de production, de transport et de distribution d'électricité au Cameroun. Les résultats du contrôle technique ont permis de dresser le bilan énergétique du service public d'électricité en 2016, vérifier les réalisations des objectifs de branchement dans les dix régions du pays, suivre la collecte des énergies non fournies et atteindre d'autres objectifs réglementaires.

4.1.2 Bilan énergétique 2016

Au cours de l'analyse du dossier tarifaire de l'opérateur pour le compte de l'année 2016, des projections de production d'énergie électrique ont été proposées en 2015. Les tableaux ci-après présentent l'écart desdites projections ainsi que les réalisations faites en 2016. Il faut noter toutefois que les données collectées sur le terrain vont du mois de janvier à novembre 2016.

Tableau 5: Écart projection et réalisation dans le RIN

Centrale	Unité	Total (janv. à nov. 2016)		
		Projection	Réalisation	Ecart
LAGDO	GWh	329,3	303,0	-26,3
Djamboutou	GWh	0,0	5,1	5,1
Kousseri	GWh	2,6	4,0	1,4
TOTAL RIN	GWh	331,9	312,1	-19,8
Total Hydro	GWh	329,3	303,0	-26,3
Total Ther	GWh	2,6	9,1	6,5

Les résultats du tableau ci-dessus montrent que les projections de production d'énergie électrique dans le RIN n'ont pas été atteintes, soit un écart de 19,8 GWh. Cette différence est due en grande

partie par l'écart observé dans la production hydroélectrique de Lagdo à cause du faible niveau d'eau enregistré dans la centrale avant l'étiage 2016. Concernant les centrales thermiques d'appoint, l'on a enregistré l'entrée en production de la centrale thermique de Djamboutou (20 MW) transférée de la centrale de Ahala afin de réduire la profondeur des délestages dans le RIN. Celle-ci est intervenue en cours d'année et n'avait pas été prise en compte dans les projections de 2016. Sa mise en marche a été effectuée en mai 2016.

Tableau 6: Écart projection et réalisation dans le RIS

Centrale	Unité	Total (janv. à nov. 2016)		
		Projection	Réalisation	Ecart
SLL	GWh	1884,4	2431,0	546,6
EDEA	GWh	1435,5	1605,3	169,8
Limbé	GWh	150,8	125,6	-25,2
Dibamba	GWh	198,8	48,8	-150,0
Oyomabang 1	GWh	18,3	0,0	-18,3
Logbaba	GWh	13,9	3,3	-10,6
Oyomabang 2	GWh	3,5	10,1	6,6
Kribi	GWh	1313,7	1008,3	-305,4
Ahala	GWh	61,9	13,3	-48,6
Bamenda	GWh	41,2	17,4	-23,8
Mbalmayo	GWh	21,7	8,9	-12,8
Ebolowa	GWh	21,7	9,6	-12,1
Bassa Gaz	GWh	141,4	ND	ND
Logbaba Gaz	GWh	198,8	ND	ND
Total RIS	GWh	5165,4⁴	5281,6	116,2
Total Hydro	GWh	3319,9	4036,3	716,4
Total Ther	GWh	1845,5	1245,3	-593,6

Les données du tableau ci-dessus montrent un écart considérable entre les projections et les réalisations de la production d'électricité en 2016, soit un écart de 116,2 GWh qui a été réalisé en plus. Cet écart est constaté dans la production thermique qui a enregistré une différence négative de 593,6 GWh contrairement aux prévisions (la production des centrales de gaz du Cameroun n'est pas prise en compte pour cause de manque de données). Concernant la production hydroélectrique, nous constatons que les réalisations ont été supérieures aux projections, soit une différence de 716,4 GWh. Cette différence peut s'expliquer par l'apport du barrage de Lom-Pangar dans l'étiage 2016 (soit 3 milliards de m³) et qui a amené l'opérateur à moins solliciter les centrales thermiques d'appoint.

⁴ Sans prise en compte des projections des centrales à gaz de Logbaba et de Bassa

Tableau 7: Écart projection et réalisation dans les réseaux isolés⁵

Centrale	Unité	Total (janv. À nov. 2016)		
		Projection	Réalisation	Ecart
Banyo	GWh	3,1	3,2	0,0
Mbakaou	GWh	0,4	0,3	-0,1
Ngaoundal	GWh	2,2	2,9	0,6
Poli	GWh	0,7	0,9	0,2
Tibati	GWh	2,8	2,9	0,1
Tignere	GWh	1,3	1,3	0,0
Touboro	GWh	1,2	1,7	0,5
Campo	GWh	0,8	0,9	0,1
Mouanko	GWh	0,8	0,6	-0,3
Mundemba	GWh	1,0	1,1	0,1
Nkondjock	GWh	0,5	0,6	0,1
Ambam	GWh	4,0	4,2	0,2
Bengbis	GWh	0,5	0,4	0,0
Djoum	GWh	2,6	2,2	-0,4
Meyomessala	GWh	0,8	1,0	0,2
Olamze	GWh	0,3	0,2	0,0
Yoko	GWh	0,6	0,5	0,0
Betaré-Oya	GWh	0,9	1,3	0,4
Garoua-Boulai	GWh	3,1	4,2	1,1
Lomie	GWh	1,0	0,8	-0,2
Mouloundou	GWh	0,7	0,5	-0,2
Yokadouma	GWh	3,7	3,2	-0,5
TOTAL ISOLES	GWh	33	34,9	1,9

L'on observe de ce tableau, une réalisation de la production énergétique des centrales isolées en 2016 supérieures aux projections faites. Il faut noter toutefois, que les réalisations desdites centrales auraient pu être supérieures à celles observées si l'opérateur ne procédait pas au rationnement des combustibles dans les centrales et acceptaient l'évolution de la desserte.

La répartition de la production énergétique au mois d'octobre 2016 est présentée par le graphique ci-après.

⁵ Les données du tableau n'incluent pas les informations des centrales de Bertoua, Bamendjin et Mapé

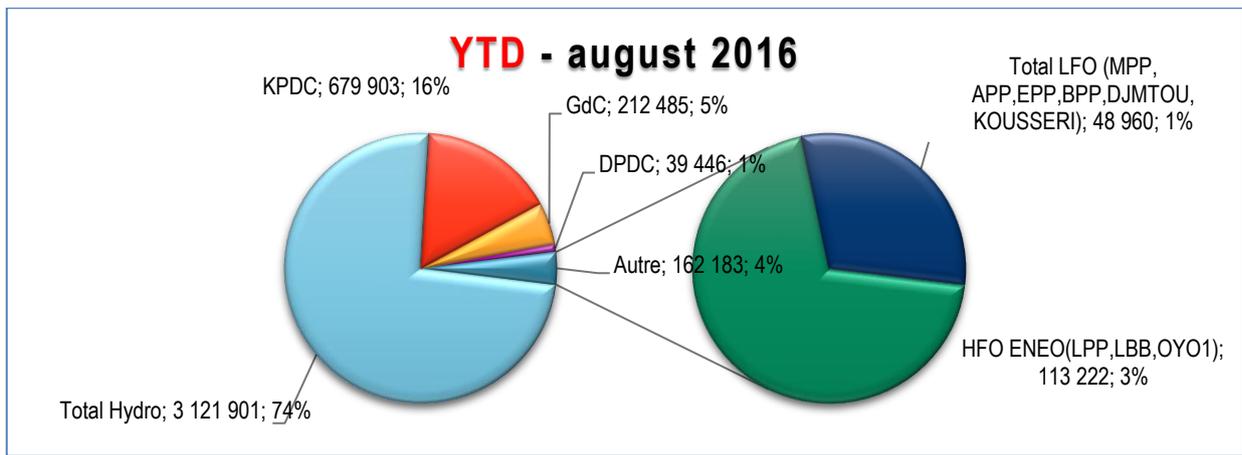


Figure 5: bilan énergétique des centrales

4.1.2.1 Centrales hydroélectrique.

Le bilan énergétique des centrales hydroélectriques de Song loulou, Edéa et Lagdo concerne les énergies produites, livrées aux réseaux (RIS et RIN), consommées par les auxiliaires sur la période de janvier à novembre 2016. Lesdites énergies ont permis également de déduire les pertes de production. Les figures ci-dessous présentent les différentes valeurs obtenues au cours des missions de contrôle technique.

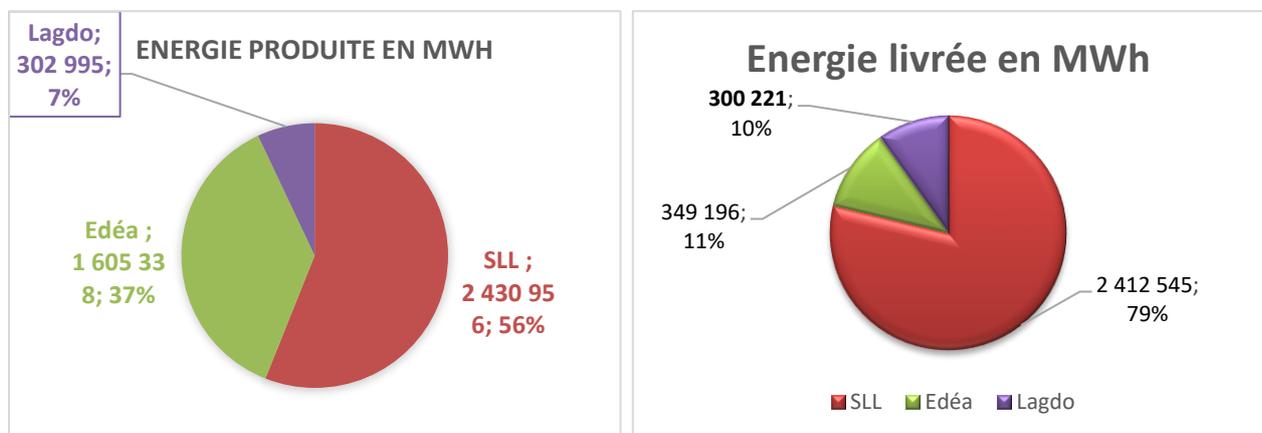


Figure 6 : comparaison entre l'énergie produite et livrée au réseau de transport

Les figures ci-dessus révèlent que les énergies produites par les centrales hydroélectriques de Song Loulou (SLL) et Lagdo sont majoritairement livrées dans le réseau de transport si l'on soustrait les consommations des auxiliaires et les pertes production. Toutefois, l'on observe une particularité au niveau de la centrale d'Edéa, notamment l'écart considérable entre les énergies produites et celles livrées au Réseau. Cette différence est due à l'injection d'une bonne partie de la production de la centrale à ALUCAM. Il faut relever que les valeurs concernant les énergies livrées à ALUCAM n'ont pas été communiquées au Régulateur.

4.1.2.2 Centrales thermiques d'appoint

En 2016, les missions ont permis de constater une nette amélioration de la disponibilité des groupes des centrales thermiques d'appoint par rapport à celle observée à l'été 2015. Toutefois, bien que les groupes soient disponibles, les centrales thermiques sont de moins en moins sollicitées par le conducteur de réseau de ENEO. Ceci peut se justifier par l'apport du barrage réservoir de Lom Pangar pendant la période d'été de janvier à juin 2016.

La production des centrales thermiques d'appoint dans le RIS et le RIN sur la période de janvier à novembre 2016 est représentée dans le tableau ci-après.

Tableau 8: Bilan énergétique des centrales thermiques d'appoint (MWh)

RIS	
Energie produite par les centrales	188 620
Energie livrée au réseau	177 847
RIN	
Energie produite par les centrales	9 084
Energie livrée au réseau	8 665
TOTAL THERMIQUE D'APPOINT	
Production	197 704
Livrée au réseau	186 512

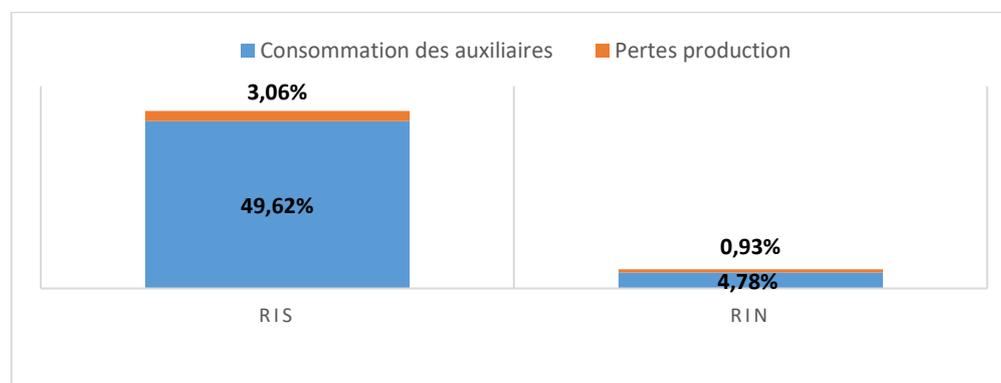


Figure 7: Consommation des auxiliaires et pertes de production dans les centrales thermiques d'appoint

La figure ci-dessus montre clairement que la consommation des auxiliaires est trop élevée dans l'activité de production par rapport aux pertes de production.

4.1.2.3 Centrales thermiques isolées

La disponibilité des centrales de production thermique d'électricité dans les sites isolés de janvier à novembre 2016 est représentée dans le tableau ci-après.

Tableau 9: Bilan énergétique des centrales thermiques isolées

BILAN ENERGETIQUE DES CENTRALES THERMIQUES ISOLEES	
Energie produite par les centrales (MWh)	34 962
Energie livrée au réseau (MWh)	34 497

La sollicitation des centrales thermiques isolées n'a pas été forte en 2016, ce qui se justifie par l'apport du barrage de Lom Pangar pendant la période de l'été 2016, et aussi par la réduction des coûts des combustibles pour la production d'électricité.

Pour une capacité totale installée de 41 599 kW, seulement 23 505 kW était disponible en février 2016 dans les centrales thermiques isolées à cause du vieillissement des groupes dont les charges sont limitées. L'on a noté également une baisse considérable de la production d'énergie électrique dans certaines centrales isolées en 2016 à cause du non approvisionnement desdites centrales en combustible (gasoil) et ayant pour conséquence des perturbations dans la fourniture d'énergie électrique aux consommateurs.

Les données relevées sur le terrain ont montré que plusieurs centrales isolées enregistrent de grandes pertes de production et une consommation des auxiliaires jugée un peu élevée (cf. figure ci-après).

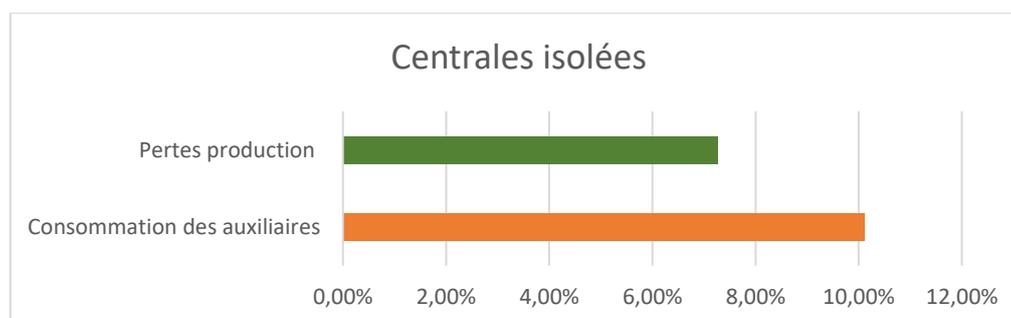


Figure 8: Bilan énergétique des pertes dans les centrales isolées

4.1.2.4 Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE)

La disponibilité des centrales de production d'électricité thermique des PIE de janvier à novembre 2016 est représentée dans le tableau ci-après.

Tableau 10: Bilan énergétique des centrales thermiques des PIE

BILAN ENERGETIQUE DES CENTRALES THERMIQUES IPPs (MWh)	
KPDC	
Energie produite par la centrale	1 008 337
Energie livrée au réseau	989 133
DPDC	
Energie produite par la centrale	48 837
Energie livrée au réseau	46 904
ALTAQA (Logbaba+Bassa)	
Energie livrée au réseau	245 732
Energie totale livrée au réseau	1 281 768

La figure ci-dessous traduit clairement la sollicitation des centrales des PIE. En effet, les centrales thermiques des PIE, notamment celle de Kribi, a des groupes qui sont permanemment en maintenance (12 000H, 16 000H, 24 000H) etc. Cependant, elle a été plus sollicitée pendant les périodes de pointe dans le RIS surtout pendant le mois de juillet à décembre tel qu'indique la courbe KPDC.

L'on remarque également que les centrales à gaz de Log baba et de Bassa exploitées par Altaaqa ont été sollicitées à leur niveau maximal le mois de janvier et de juin 2016. C'est la conséquence du contrat signé entre ENEO et Altaaqa. La figure montre également la situation de la centrale de Dibamba qui reste très peu sollicitée depuis le mois de juillet 2016 bien que ses groupes soient disponibles à 100%.

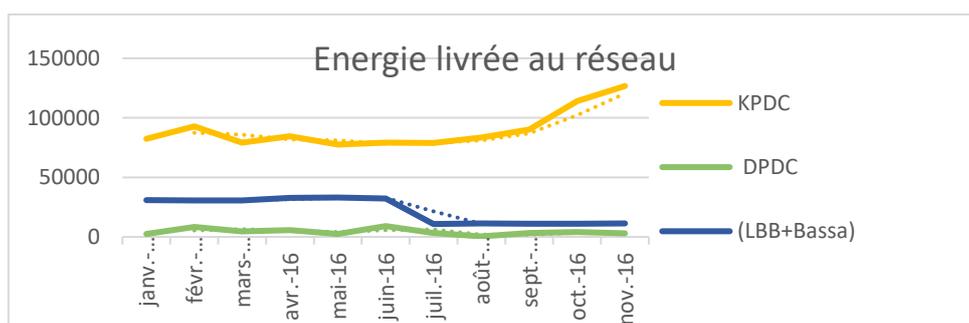


Figure 9: Evolution de la sollicitation des centrales des PIE dans le RIS (MWh)

4.1.3 Constats dans les sites de production

Comme observé au cours des précédentes missions de contrôle technique effectuées par l'ARSEL, l'équipe de la mission a relevé des pertes de production trop élevées dans les centrales hydroélectriques, les centrales thermiques d'appoints ou isolées. Les raisons avancées par les responsables desdites centrales sont les suivantes :

- **pour les pertes productions négatives ou trop élevées** : elles peuvent être dues aux systèmes de comptage des énergies produites, livrées au réseau et consommées par les auxiliaires de technologie différente, d'une part, et aux différentes positions desdits systèmes de comptage, d'autre part car ceux-ci sont très distants les uns les autres et compte tenu du fait que la relève est effectuée par une seule et même personne, le temps mis pour effectuer les relèves peuvent justifier les écarts ;
- **pour les énergies négatives livrées au réseau à Edéa** : elles se justifient par les énergies reçues du réseau (RIS) pour l'alimentation de Alucam compte tenu du fait que ce dernier est raccordé directement à la centrale d'Edéa ;
- **pour la consommation des auxiliaires trop élevée** : elle se justifie par les charges trop importantes dans les centrales (pompes, cités des employés, système de traitement d'eau, éclairage, machine à outils, etc.).

En se référant aux propos des différents responsables des centrales rencontrés, la situation des systèmes de comptage dans les centrales s'est aggravée après le passage de l'équipe de comptage de ENEO en octobre 2016 provoquant l'enregistrement des rendements de production supérieure à 100%.

4.1.3.1 Bilan des combustibles

Les consommations des combustibles (gaz, HFO et LFO) des différentes centrales au cours de la période de janvier à novembre 2016 (fonction des centrales des différents opérateurs) sont les suivantes :

- Centrales ENEO + Ahala :
 - ✓ LFO : 19 358 990,44 litres,
 - ✓ HFO : 29 547 700,34 litres ;
- KPDC :
 - ✓ LFO : 2 839 450,1 litres,
 - ✓ Gaz : 226 634 231,5Nm³ à 15°C 1atm ;
- DPDC :
 - ✓ HFO : 10 720 497 litres ;
- ALTAAQA :
 - ✓ Gaz : (LBB+BASSA) 64 318 022,98 m³.

Les informations ci-dessus indiquent une réduction de la consommation des combustibles des centrales ENEO, de KPDC et DPDC par rapport à l'année 2015, par contre la consommation pour ALTAAQA à augmenter de 77 % par rapport à 2015. Cette situation se justifie par l'apport de

Lom Pangar pendant l'été 2016.

Comme indiqué dans l'analyse des données ci-dessus, l'apport de Lom-Pangar a été d'une grande importance dans le RIS en 2016. Ceci se traduit par la réduction des achats des combustibles pour la production d'électricité d'après le graphique ci-après.

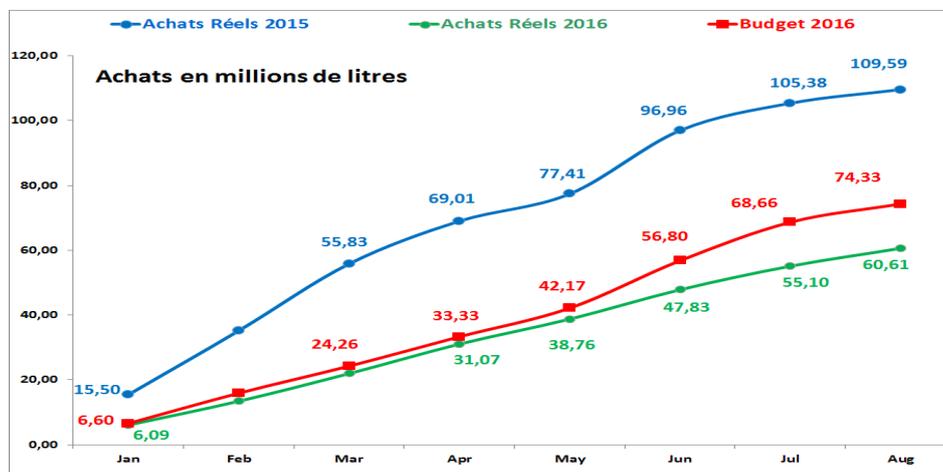


Figure 10: charges relatives à l'achat des combustibles

Du graphique ci-dessus, la mission recommande une analyse approfondie des charges relatives à l'achat des combustibles dans le dossier tarifaire compte tenu de l'impact de Lom-Pangar en 2016.

4.1.3.2 Bilan consommation des auxiliaires

Les missions de contrôle technique ont permis de faire le bilan des consommations moyennes annuelles des auxiliaires tel qu'illustré par la figure ci-après.

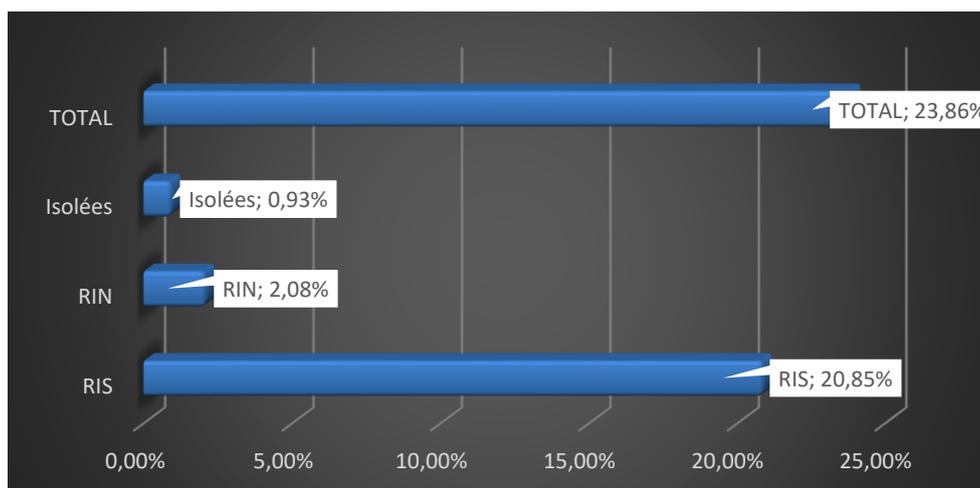


Figure 11: taux de consommation moyenne annuelle des auxiliaires dans le RIS, RIN et centrales isolées

La figure ci-dessus montre que la consommation des auxiliaires est très élevée dans les centrales hydroélectriques (RIS et RIN) que dans les centrales isolées.

4.1.3.3 Réseau de transport

Concernant les réseaux de transport, les informations collectées se refaire aux charges des lignes et des transformateurs pour le compte de l'année 2015 et des quatre premiers mois de l'année 2016. Celle-ci sont présentées dans les tableaux ci-après et représentent uniquement les lignes et transformateurs qui sont en surcharges dans les deux réseaux de transport.

Tableau 11: Charge des lignes de transport

Lignes	Limite de charge (MW)	Taux de charge	
		2015	janvier à avril 2016
Mangombe - Oyomabang	210	105%	99%
Mangombe - Logbaba N°1 (225kV)	210	106%	91%
Mangombe - Logbaba N°2 (90kV)	50,5	118%	98%
Mangombe - Oyomabang	124	158%	153%
Oyomabang - Ngoussou	84	143%	145%
Logbaba - Koumassi	84	97%	94%
Logbaba - NGODI Bakoko	84	95%	95%
BEKOKO-Nkongsamba 1 (90kV)	94	89%	98%
Bekoko-Bonaberie	77	124%	80%
NKONG - BAFOUSSAM	77	97%	98%
Lagdo - Garoua 1	34	121%	88%
Lagdo - Garoua 2	34	117%	97%

Tableau 12: Taux de charge des transformateurs

Postes sources	Xfo	Tension primaire (kV)	tension secondaire (kV)	Puissance		Taux de charge (%)															
				En MVA	En MW	Janv-15	Févr-15	Mars-15	Avr-15	Mai-15	Juin-15	Juil-15	Août-15	Sept-15	Oct-15	Nov-15	Déc-15	Janv-16	Févr-16	Mars-16	Avr-16
OYOMABANG	T1	225	90	105	84	92%	92%	101%	100%	125%	108%	104%	108%	124%	113%	119%	115%	118%	116%	126%	119%
	T2	225	90	105	84	124%	124%	126%	116%	118%	122%	119%	116%	119%	122%	117%	121%	117%	116%	117%	100%
BRGM	T1	90	15	50	40	69%	72%	75%	77%	76%	75%	104%	72%	66%	76%	70%	69%	70%	80%	82%	73%
	T2	90	15	36	28	119%	102%	101%	87%	113%	110%	98%	102%	111%	116%	114%	117%	115%	129%	111%	125%
	T2	90	15	36	28	114%	116%	122%	124%	121%	113%	112%	119%	108%	108%	112%	134%	116%	126%	123%	117%
	T3	90	15	36	28	115%	119%	124%	121%	123%	115%	114%	119%	114%	116%	113%	114%	127%	130%	119%	114%
KONDENGUI	T1	90	15	36	28	119%	123%	121%	105%	109%	121%	112%	119%	125%	128%	125%	129%	125%	127%	128%	122%
AHALA	T1	90	15	36	28	101%	178%	205%	111%	106%	96%	191%	193%	149%	150%	95%	102%	164%	103%	118%	184%
MBALMAYO	T1	90	30	20	16	110%	109%	103%	98%	96%	97%	102%	104%	102%	99%	101%	111%	108%	108%	106%	103%
NSIMALEN	T1	90	15	10	8	92%	92%	98%	91%	86%	88%	88%	89%	96%	92%	94%	93%	100%	98%	98%	97%
Mangombe	T	225	90	105	84	125%	135%	134%	128%	119%	120%	119%	111%	97%	108%	102%	122%	81%	78%	105%	100%
BEKOKO	T1	225	90	105	84	138%	150%	129%	155%	128%	120%	120%	120%	121%	115%	125%	125%	126%	126%	127%	127%
Logbaba	T1	225	90/15	105	84	130%	128%	124%	128%	114%	98%	116%	59%	118%	112%	119%	120%	118%	113%	117%	119%
	T2	225	90/15	105	84	137%	90%	90%	111%	106%	112%	115%	57%	110%	107%	111%	113%	113%	110%	112%	101%
	T3	90	15	50	40	20%	38%	33%	70%	98%	95%	68%	110%	60%	53%	60%	55%	58%	58%	73%	50%
	T2	90	30	36	28,8	117%	118%	122%	0% ¹	111%	112%	108%	111%	114%	111%	113%	115%	112%	116%	113%	112%
Garoua	T1	110	15	20	16	119%	88%	113%	108%	101%	94%	91%	100%	103%	106%	42%	35%	110%	50%	50%	56%
	T2	110	15	20	16	88%	96%	88%	91%	86%	78%	76%	76%	82%	111%	41%	34%	113%	55%	55%	88%
	T1 ⁱⁱ	15	90	20	16	119%	88%	88%	89%	83%	73%	80%	63%	75%	78%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Maroua	T1	90	30	10	8	90%	123%	96%	102%	97%	95%	98%	93%	95%	96%	96%	91%	88%	81%	83%	79%
	T2	90	15	20	16	75%	81%	81%	81%	81%	100%	75%	69%	69%	69%	69%	69%	75%	81%	88%	81%

L'on remarque du tableau ci-dessus, que plusieurs lignes de transport fonctionnent au-delà de 90% de leur charge maximale. Cette situation est également observée dans le tableau sur les charges des transformateurs. Les transformateurs de tous les postes d'interconnexion et de distribution restent très surchargés c'est-à-dire supérieure à 100% de leur valeur nominale. Ceci malgré l'installation de 17 transformateurs par ENEO au cours de la période de juin 2014 à mars 2015.

D'après les informations mensuelles collectées par la mission, il ressort que les énergies livrées par certains postes situés en amont sont inférieures à celles qu'affichent les compteurs installés dans les postes situés en aval. Toutefois, il faut rappeler que les compteurs installés dans les postes, notamment les compteurs SL 7 000 Actaris (voir figure 3 ci-contre) ne présentent pas de défaillance.

Outre les pertes négatives dans les postes, l'on relève également des pertes supérieures à 10% de l'énergie transitée dans lesdits postes (cas des postes de Mangombe, Garoua, etc.).

Ceci s'illustre également dans les lignes de transport dont les pertes en ligne sont présentées dans le tableau ci-après. Certaines valeurs dudit tableau sont soit largement supérieures à 100%, égale à zéro ou négatives.

Pour les chefs des postes à ENEO, les principales raisons sont les suivantes :

- la défaillance du système de comptage ;
- les compteurs éteints pour des travaux sur les lignes (consignation) ;
- le remplacement des compteurs suite à une défaillance ou autre (absence d'ancien index pour la détermination de l'énergie reçue ou livrée ou consommée par les auxiliaires) ;
- les cellules brûlées ;
- les combinés de mesure brûlés et déposés.

D'après les responsables des postes visités et de la Direction de Gestion du Réseau de Transport (DGRT) à ENEO, la situation est connue mais des mesures correctives n'ont pas encore été envisagées. Pour certains hauts responsables de ENEO interrogés par la mission, ceci n'est pas



Figure 12: Compteur SL 7000 Actaris installé dans les postes sources

une préoccupation à ENEO (car rendement transport supérieure à 90%) mais uniquement la quantité d'énergie livrée aux consommateurs.

Plusieurs actes de vandalisme ont été enregistrés au cours de l'année 2016 dans le RIS. Il s'agit du vol des cornets des pylônes principalement sur la ligne 90 kV alimentant l'aéroport de Nsimalen. Cette situation a provoqué la chute de plusieurs supports. Les images ci-après illustrent le niveau de dégâts.



Cette situation de vandalisme a également été observée dans le réseau de distribution sous terrain toujours dans la ville de Yaoundé. Les images ci-dessous illustrent l'étendue des dégâts.



4.1.3.4 Obligation de desserte

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), en accord avec sa mission de contrôle et de suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité a effectué deux missions de contrôle de l'évolution de la desserte de la période quinquennale 2006–2010.

Afin de valider la réalisation des branchements tel que annoncé par l'opérateur ayant permis de calculer les montants des incitations contractuelles relatifs aux objectifs de desserte pour la période 2011–2015, il était important pour l'ARSEL d'effectuer une mission de contrôle afin

de vérifier l'effectivité des branchements réalisés au cours de la deuxième période quinquennale 2011–2015.

Pour cela, un échantillon de branchements réalisés au cours de la période 2011–2015 a été pris par l'ARSEL et transmis à l'équipe de ENEO.

D'une manière générale, le nombre de branchements annoncés exécutés par ENEO peut être validé par l'ARSEL et faire l'objet de calcul de pénalité pour non atteinte des objectifs des obligations contractuelles. La synthèse des objectifs contractuels de desserte ainsi que les réalisations sont présentées ci-dessous.

Tableau 13: synthèse des objectifs contractuels de desserte

Régions	Objectif quinquennal 2011-2015						Réalisé	Ecart
	Contractuel	2011	2012	2013	2014	2015		
Adamaoua	14079	1332	1646	4106	3925	5069	16 078	1 999
Centre	83878	12920	16763	18039	19811	19191	86 724	2 846
Est	11119	946	1219	1547	1932	2492	8 136	- 2 983
Extrême-nord	19002	1361	2474	5233	4656	4019	17 743	- 1 259
Littoral	89502	10025	17962	18899	17128	17799	81 813	- 7 689
Nord	16938	1645	1645	2094	2572	3279	11 235	- 5 703
Nord-ouest	18831	2474	4631	7530	7260	8727	30 622	11 791
Ouest	36889	5028	9036	10934	10329	14019	49 346	12 457
Sud	8896	1361	2585	3807	1929	3718	13 400	4 504
Sud-ouest	26000	3061	4712	3997	6927	9727	28 424	2 424
TOTAL	325 134	40 153	62 673	76 186	76 469	88 040	343 521	

4.1.3.5 Qualité de service commercial

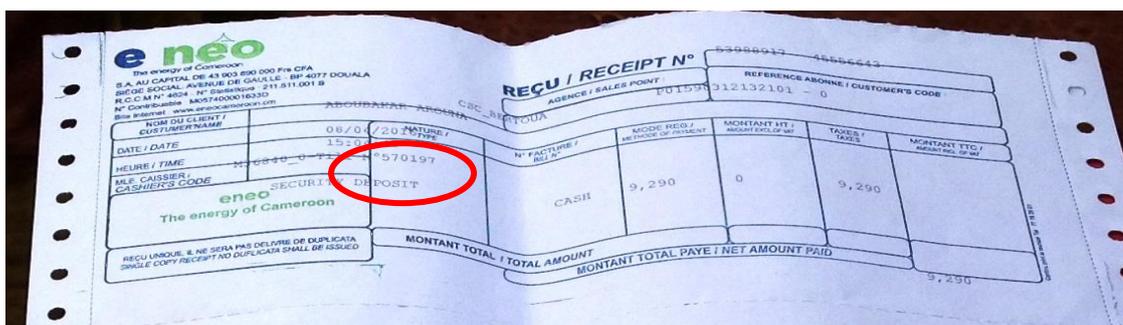
Concernant la qualité de service commercial, la mission a relevé plusieurs manquements dans le respect de délai contractuel, notamment les délais d'établissement de devis de branchement et de réalisation des branchements.

En rappel des dispositions contractuelles (articles 4.3 et 4.4 du règlement de service de distribution publique d'électricité) prévoient pour les branchements BT les délais suivants :

- établissement de devis de branchement : 5 jours maximum à compter de la date d'enregistrement de la demande du client. La validité d'un devis de branchement est de 90 jours à compter de sa date d'établissement ;
- réalisation des branchements : les délais dans lesquels ENEO est tenue de réaliser les branchements dépendent des zones où les travaux doivent être réalisés et de la nature des travaux. Ces délais courent à compter du paiement des frais de premier établissement par l'Usager et de la communication à ENEO de toute information qu'elle pourrait raisonnablement demander à l'Usager concernant la demande de branchement :
 - délais pour la fourniture d'un nouveau branchement ou le renforcement d'un branchement existant :
 - 05 jours ouvrables en milieu urbain ;
 - 15 jours ouvrables en milieu rural.
 - délais pour la pose de compteurs sur des branchements existants après paiement des avances sur consommation :
 - 03 jours ouvrables en milieu urbain ;
 - 05 jours ouvrables en milieu rural.
 - délais pour un branchement avec modification du Réseau de Distribution
 - 30 jours ouvrables en milieu urbain et
 - 60 jours ouvrables en milieu rural.

Au cours de la mission, les principales observations faites se résument comme suit :

- l'absence ou la non mise à jour des registres dans plusieurs agences commerciales pouvant permettre d'apprécier le respect des délais d'établissement de devis et de réalisation branchement. Toutefois, les entretiens avec les responsables des agences commerciales a permis de montrer que certains branchements payés depuis un an n'ont pas encore été réalisés par ENEO. La mission est tombé dans l'agence commerciale d'Abong-Mbang sur un client qui a payé son devis le 08 avril 2016 et pour lequel le branchement n'avait toujours pas été réalisé au 03 octobre 2016 ;



- l’analyse des fichiers des branchements transmis à la mission montre que dans les villes autres que les chefs-lieux de régions, ENEO met en moyenne un mois avant de réaliser un branchement ;
- l’absence du règlement de service affiché dans les agences commerciales ;
- le manque de personnel dans les agences commerciales ;
- l’ouverture tardive des guichets de paiement des factures provoquant une bousculade au moment de l’ouverture.

Les informations du fichier des branchements réalisés en 2015 indiquent que les avoirs dus aux abonnés pour non-respect de délai contractuel de réalisation de branchement dans les régions visitées est de 2 257 605 853 (deux milliards deux cent cinquante-sept millions six cent cinq mille huit cent cinquante-trois) FCFA répartis comme suit :

Tableau 14: avoirs dus aux abonnés pour non-respect de délai contractuel de réalisation de branchement

Régions Enéo	Montant des avoirs en 2015 (FCFA)
Délégation Communauté Urbaine de Douala (DCUD)	803 230 851
Délégation Communauté Urbaine de Yaoundé (DCUY)	253 663 701
Délégation Régionale Centre, Sud et Est (DRCSE)	37 353 698
Délégation Régionale Littoral et Sud-Ouest (DRLSO)	400 725 261
Délégation Régionale Nord, Extrême-Nord et Adamaoua (DRNEA)	208 486 210
Délégation Régionale Ouest et Nord-Ouest (DRONO)	554 146 132
Total général	2 257 605 853

4.1.3.6 Energies Non Fournies (ENF)

Faisant suite à la transmission par ENEO du journal des interruptions 2015, la finalisation de son exploitation à des fins régulateurs avait nécessité la levée de certaines zones d’ombre rencontrées. Le constat fait lors des contrôles par l’équipe de l’ARSEL a permis de voir que :

- la méthodologie de collecte des énergies non fournies utilisée par ENEO avait évolué depuis le dernier contrôle que nous avons effectué en 2014 ;
- le déploiement du SCADA dans le réseau de ENEO avait contribué à améliorer la collecte des énergies non fournies ;
- des compteurs « évolués » avaient été installés au niveau de certains postes MT pour la mesure des énergies.

Les faits majeurs révélés au cours des missions de contrôle du Régulateur concernant les énergies non fournies sont les suivants :

- l'implémentation d'une nouvelle application dénommée Incident Management System (IMS) pour la dénonciation des interruptions d'énergies non signalées par les bases techniques ;
- l'implémentation d'une nouvelle application dénommée ENEO Journal de Bord des Interruption (EJBI) qui automatise le calcul des ENF ;
- l'élagage demeure une importante cause d'ENF ;
- l'utilisation jusqu'à date des courbes de charges de 2012 pour l'évaluation des ENF ;
- le Meter Management System (MMS) du SCADA n'est pas encore utilisée pour le calcul des ENF ;
- le lancement du projet de maîtrise des flux qui prévoit le relevé des mesures des transformateurs de distribution à une périodicité donnée ;
- bon nombre d'interruptions choisies au hasard dans le journal des interruptions reçus par ARSEL n'apparaissent pas dans les registres dans les postes, des bases techniques et des Centre de Contrôle du Réseau (CCR) ou apparaissent mais restent incohérent ;
- les valeurs des ENF étant égales à 0 indiquées dans le journal des interruptions transmis à l'ARSEL n'ont pas pu être justifiées sur le terrain ;
- les ENF des centrales thermiques isolées n'ont pas été prises en compte dans le journal des interruptions bien que celles soient renseignées par les Conducteurs desdites centrales ;
- la typologie des interruptions prises en compte pour le calcul de la pénalité n'a pas été formellement arrêtée par ARSEL.

- ***L'application IMS***

Suite aux entretiens tenus avec les équipes techniques de l'Opérateur, il ressort que l'application IMS a été développée depuis le début de l'année 2016. Cette application essentiellement utilisée et renseignée par le Call Center de ENEO permet aux abonnés ou aux

équipes techniques de répercuter par appels téléphoniques les interruptions de longue durée non relevées par les postes et les bases techniques, notamment pour les localités dépendant des départs en antenne et le réseau de distribution basse tension.

Cette application est actuellement utilisée à Yaoundé, Douala, au Nord-ouest, au Sud-ouest, à l'Est et dans le Moungo.

- ***L'application EJBI***

Suite aux entretiens tenus avec les équipes techniques de ENEO, il ressort que l'application EJBI a été développée depuis le début de l'année 2016. Et est actuellement en phase de test. Dans un premier temps (2016), elle sera utilisée dans les régions du Centre, du Littoral, du Sud-Ouest et de l'Est. Cette application a pour fonction le calcul automatique et centralisé des ENF sur la base du journal des interruptions.

De manière générale, les utilisateurs de l'application notent le fait que les ENF calculées par l'application EJBI sont très différentes de celles évaluées sur la base des données factuelles fournies par les exploitants ou calculées par le journal actuel des ENF. L'application a tendance à minimiser les ENF lors de l'intégration du journal.

De plus, l'application n'est pas régulièrement actualisée. Elle ne tient donc pas compte des évolutions du réseau de distribution et des valeurs réelles de charge fournies par les transformateurs même quand ces données sont disponibles.

Sur la base de toutes les constatations relevées dans toutes les régions visitées, la mission de l'ARSEL a proposé la non validation du journal des interruptions de 2015 transmis à l'ARSEL sous réserve de la présentation par ENEO des justificatifs des constats relevés.

- ***Mission de sécurisation de l'offre électrique pendant la CAN féminine 2016 et des fêtes de fin d'année ramener au niveau du contrôle technique***

Dans le cadre de la sécurisation de l'offre électrique pendant la période de la CAN féminine 2016 et pendant des fêtes de fin d'année, l'ARSEL a effectué des missions de vérification de l'effectivité des actions mises en place par ENEO à Yaoundé au stade «NFANDENA», à Limbé au stade «NGUEME», toutefois les installations électriques



des hôtels hôtes, ainsi que le réseau de distribution des villes chargées d'accueillir les différentes nations pour la CAN féminine ont été contrôlés et l'ARSEL avait à cet effet des équipes d'astreinte.

En ce qui concerne les fêtes de fin d'année, tout le personnel de l'Agence a été d'astreinte et les informations relatives aux incidents sur le réseau étaient véhiculées via les réseaux sociaux (groupe WhatsApp ARSEL), les messages textes, les appels et la plateforme du call center de l'Agence a été très sollicité.

- ***Acquisition du matériel technique de contrôle***

Au vu de nombreuses plaintes et requêtes des consommateurs sur les baisses de tension mais aussi des constats faits au cours des descentes sur le terrain, notamment le manque de dispositifs de protection différentielle dans les points de livraison. Il est clair que les dispositions du Règlement de Service de Distribution Publique de l'Electricité ne sont pas respectées par l'opérateur.

Il est important de rappeler que les seules protections contre le court-circuit, les surtensions, les surintensités, les courants de défaut, garantissant la sécurité des consommateurs d'électricité sont le disjoncteur différentiel et le fusible installé sur les Points de Livraison (PL).

En cas d'absence desdits dispositifs de protection, les consommateurs d'électricité sont exposés à des risques électriques, notamment l'électrocution, l'électrisation ou la destruction des appareils électro-ménagers. Cette situation est très observée dans les zones rurales et péri-urbaines. De plus, certains dispositifs différentiels installés chez les abonnés ne jouent pas le rôle de la protection différentielle mais assurent simplement la fonction de coupure (interrupteur) car provenant de la contrefaçon. Très souvent après les coups de vol ou de brûlure des disjoncteurs différentiels sur les PL, les abonnés d'électricité se rendent dans les quincailleries pour en acheter.

Afin de permettre au Régulateur de remplir pleinement sa mission de contrôle des activités des opérateurs et d'assurer la sécurité des usagers d'électricité, l'ARSEL s'est dotée du matériel technique de contrôle des installations électriques devant lui permettre de contrôler :

- ✓ le niveau de fréquence admise par rapport la valeur nominale de la fréquence de $\pm 5\%$;
- ✓ les niveaux de tension en basse tension admises par rapport nominale de la tension de $\pm 10\%$;
- ✓ le dispositif différentiel résiduel ;
- ✓ la continuité d'un circuit hors tension ;
- ✓ repérage unipolaire de la phase ;
- ✓ l'ordre de phase.



A cet effet, le personnel technique de l'agence a suivi un stage de formation à l'utilisation dudit matériel technique de contrôle effectuée par le fournisseur retenu.



4.1.4 Équilibre offre-demande après bilan énergétique

Depuis la mise en eau partielle du barrage réservoir de Lom Pangar le 26 septembre 2015, le Cameroun compte actuellement quatre barrages-réservoirs de régularisation sur le fleuve Sanaga totalisant 14 064 hm³ de capacité de stockage. Il faut rappeler que la capacité maximale de stockage des trois premiers barrages de régulation de la Sanaga avant la mise en eau de Lom-Pangar était de 7 788 hm³. Les informations collectées sur le terrain en décembre 2016 sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 15: Niveau de remplissage des barrages réservoirs au 05 décembre 2016

Barrage	Capacité (hm ³)	Stock mort (hm ³)	Volume au 05/12/2016	Taux de vidange
Lom Pangar	6 276	276	6 281	0%

Barrage	Capacité (hm ³)	Stock mort (hm ³)	Volume au 05/12/2016	Taux de vidange
Mbakaou	2 600	100	2 507	4%
Mapé	3 313	200	3 201	0%
Bamendjin	1 875	200	1 794	1%
TOTAL	14 064	776	13 783	

En se référant aux données du tableau sur l'étiage, l'on peut considérer que l'étiage 2017 ne connaîtra pas de problème lié au volume d'eau à turbiner dans le RIS. Tous les barrages réservoirs sont pleins contrairement à leur niveau de remplissage sur la même période au cours des années précédentes, notamment ceux de Mbakaou, Bamendjin et Mapé.

L'exploitation des plannings de maintenance de ENEO a permis de dresser une première hypothèse de l'équilibre entre l'offre-demande comme l'illustre les tableaux ci-après.

Tableau 16: disponibilité centrale du RIN au premier semestre 2017

		Déc-16	Janv-17	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	Juin-17	Juil-17
Total RIN	MW	65,2	65,2	65,2	65,2	65,2	65,2	65,2	65,2
Demande	MW	68	68	68	68	68	68	68	68
Déficit	MW	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8	-2,8

Le tableau 16 indique un déficit durant toute l'année 2017 pour une demande à la pointe estimée à 68 MW. Ceci malgré l'apport de la centrale thermique de Djamboutou. L'étiage a débuté dans le RIN en octobre 2016 contrairement au RIS dont les barrages de régularisation sont encore fermés. L'équilibre offre-demande ne sera pas assuré durant toute l'année 2017 dans le RIN pour des raisons du peu d'eau enregistré dans le barrage hydroélectrique de Lagdo et du facteur de charge de la centrale de Djamboutou de 50%.

Tableau 17: Offre-demande dans le RIN (énergie)

		Déc-16	Janv-17	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	Juin-17	Juil-17
Offre vue production									
Total RIN	GWh	26	26	29,9	29,1	30,7	28,7	26,6	27,9
Demande	GWh	29	30	34,2	33	35	32,5	30,9	30,1
Déficit	GWh	-3,0	-4,0	-4,3	-3,9	-4,3	-3,8	-4,3	-2,2

De ce qui précède, il y a lieu d'envisager des solutions rapides dans le RIN afin d'augmenter les capacités. Ceci dans l'attente du projet solaire de ENEO dont la mise en service est prévue en 2018 et le projet hydroélectrique de Bini à Warak.

Concernant le RIS, l'évaluation a été faite sur l'hypothèse de la disponibilité de l'eau (débit de 980 m³/s) ; des travaux de réhabilitation des centrales de Limbé, de Bafoussam et d'Oyomabang 1 ; du retrait des centrales à gaz de Logbaba et de Bassa ; des travaux de sécurisation du barrage de SLL à partir de janvier 2017.

Tableau 18: disponibilité centrale du RIS en 2017(MW)

	Janv-17	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	Juin-17	Juil-17	Août-17	Sept-17	Oct-17	Nov-17	Déc-17
Total RIS	1083,5	1076,0	1089	1090,4	1061,2	1039,1	1012,5	1013,2	999,1	1007,9	994,4	1019,9
Total Hydro	595,5	588,0	596	597,4	606,2	598,1	571,5	572,2	558,1	566,9	553,4	578,9
Total Ther	488,0	488,0	493	493	455,0	441,0	441,0	441,0	441,0	441,0	441,0	441,0

Demande 1077 MW

SP	826,8	850,9	841,3	826,0	833,1	799,3	796,8	781,9	806,3	826,9	867,9	882,3
ALUCAM	132	132	132	132	132	195	195	195	195	195	195	195
TOTAL	959	983	973	958	965	994	992	977	1001	1022	1063	1077

Reserve	124,7	93,1	115,7	132,4	96,1	44,8	20,7	36,3	-2,2	-14,0	-68,5	-57,4
----------------	--------------	-------------	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------	--------------	--------------

Ce tableau prévoit qu'au cours de trois premiers trimestres de 2017 une réserve en capacité si l'on projette une demande en puissance de 1077 MW. Toutefois, au dernier trimestre, le RIS présentera des déficits en capacité pour les raisons de l'arrêt des centrales de Gaz du Cameroun (30 MW de Logbaba et 20 MW de Bassa) en avril 2017 et la suite des travaux de sécurisation du barrage de SLL.

Il est important au cours du dernier trimestre de 2017, d'envisager l'injection de certains projets structurant à l'instar de Memve'ele et de Mekin afin de couvrir la demande.

Tableau 19: Equilibre offre-demande du RIS (énergie)

	Janv-17	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	Juin-17	Juil-17	Août-17	Sept-17	Oct-17	Nov-17	Déc-17
Total RIS	612,9	579,7	582,8	591,9	598,7	568,7	576,7	584,4	568,9	595,1	588,4	614,3

	Janv-17	Févr-17	Mars-17	Avr-17	Mai-17	Juin-17	Juil-17	Août-17	Sept-17	Oct-17	Nov-17	Déc-17
Disponibilité mécanique Hydro	443,3	412,1	427,6	435,6	445,7	436,4	419,5	425,8	407,5	416,7	403,6	425,6
Disponibilité mécanique Thermique	169,6	167,6	155,3	156,2	153,0	132,3	157,2	158,6	161,5	178,4	184,8	188,6
	Demande 6460 GWh											
SP	440,7	435,8	395,5	426,8	420,4	405,7	420,4	420,4	420,4	420,4	420,4	420,4
ALUCAM	98,2	98,2	88,7	98,2	95	125,4	125,4	125,4	125,4	125,4	125,4	125,4
TOTAL	539	534	484	525	515	531	546	546	546	546	546	546
Reserve	74,0	45,7	98,6	66,9	83,3	37,6	30,9	38,6	23,1	49,3	42,6	68,5

Contrairement aux informations du tableau 18, la production énergétique (tableau 19) couvrira la demande en 2017 si l'on projette une demande en énergie de 6 460 GWh.

– Constat général effectué sur les branchements électricité en 2016

▪ *desserte*

Les différents constats faits au cours de la mission sont identiques dans toutes les villes des quatre régions visitées. Il s'agit de

- les échantillons de branchement choisis sur la période de 2011 à 2015 ont été réalisés ;
- plusieurs anomalies ont été relevées sur les branchements, notamment :
 - le non marquage des PL pouvant rendre la prise de main difficile si le releveur de la zone venait à être remplacé ;



- l'absence de plusieurs composants d'un branchement standard social tel que indiqués dans le bordereau de prix de branchement à l'annexe 1 de l'avenant au

contrat de concession de distribution et vente d'électricité basse tension de 2006 alors que lesdits équipements soient payés par le clients dans le devis de branchement qui lui a été servi par ENEO. Il s'agit :

- de la plaque de numéro de branchement ;
- de la tige queue de cochon ;
- du crochet d'ancrage plaque queue de cochon.



➤ la non normalisation des PL bien qu'ils soient pris en compte dans la facturation de l'opérateur et l'absence des protections (fusible et disjoncteur différentiel) exposant les usagers aux risques d'électrocution ou d'électrisation.

➤ le refus de ENEO de procéder à l'extension du réseau de distribution ou de fournir les poteaux aux abonnés obligeant les abonnés à placer leur PL à des centaines de mètres de leur maison. Ceci expose les clients aux risques de vol ou d'incivisme ou de vol d'énergie ;





- pour les coupures/remises, les agents de ENEO sectionnent le câble d'alimentation du PL au lieu de procéder aux coupures sur poteau ou à la boîte à fusible, exposant les abonnés aux risques de fraude ou d'accusation de fraude.



4.1.5 Incitations contractuelles relatives aux énergies non fournies

L'exploitation des différentes données (journal des interruptions, le rapport d'activités, le rapport de l'INS, etc.) et l'application des dispositions du Contrat Cadre ainsi que des Cahiers de Charges ont données le montant des incitations contractuelles relatives aux ENF en 2016. Le montant des pénalités lié aux ENF étant plafonnés au montant de 1.5% du chiffre d'affaires, le montant des incitations contractuelles relatives aux ENF trouvé à l'issue des travaux pour sa prise en compte dans le calcul des tarifs d'électricité de 2017 est de **3 640 241 155 (trois milliards six cent quarante million deux cent quarante un mille cent cinquante-cinq) FCFA**. Le détail de calcul est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 20: pénalités des énergies non-fournies en 2016

	BT	MT
EV (GWh)	2 011,90	761,10
NENF (GWh)	10,06	3,81
ENF (GWh)	24,05	11,54
Total ENF (GWh)	24,05	11,54

	BT	MT
Indice harmonisé des prix à la consommation (%)	1,5	
VENF (FCFA)	710,50	
PENALITE = VENF*MAX (ENF-NENF;0)*1000000 (FCFA)	9 940 515 425	5 493 843 807
Total Pénalité (BT+MT)	15 424 359 232	
Chiffre d'affaires (CA)	159 706 199 954	64 361 473 709
Compensation de l'Etat	13 402 850 400	5 212 219 600
PENALITE = 1,5% x CA (FCFA)	2 596 635 755	1 043 605 400
MINIMUM PENALITE (FCFA)	2 596 635 755	1 043 605 400
PENALITE (FCFA)	3 640 241 155	

4.2 *Autres activités de régulation technique*

4.2.1 *Suivi des projets du secteur*

La vision développée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) fait du Cameroun un Etat émergent en 2035 (stratégie d'industrialisation ambitieuse). Ce qui implique une corrélation avec le renforcement des infrastructures énergétiques (accroissement de la production électrique) et l'amélioration de l'accès à l'électricité des populations (60% de taux d'urbanisation attendu en 2035).

La réforme du secteur de l'électricité intervenue au Cameroun, à travers la loi n°98/022 du 24 décembre 1998, a permis la libéralisation dudit secteur et un désengagement de l'Etat, confiant ainsi aux privés la gestion et le financement du développement des infrastructures pour l'amélioration de la qualité du service, l'extension de la desserte et l'accroissement de l'accès des usagers à l'électricité et la fourniture aux usagers des services à des prix compétitifs et socialement acceptables.

Dans le cadre du suivi régulateur des investissements du secteur de l'électricité, l'Agence a instituée un régime de visite semestrielle des projets de développement en cours, pour faire le point de la conformité des investissements en cours aux préconisations légales en vigueur dans le secteur de l'électricité, évaluer les dispositions envisagées pour maîtriser les coûts des investissements et préparer le dispositif tarifaire de l'électricité qui sera fournie.

A cet effet, il est question de :

- vérifier que les projets sont construits conformément aux dispositions réglementaires et contractuelles en matière de sécurité, de protection de l'environnement et des règles de l'art ;

- vérifier les informations de base contenues dans les dossiers préalablement transmis par les projets ;
- examiner la conformité des projets avec les documents de sauvegarde environnementale et sociale ;
- faire des recommandations afférentes aux aspects règlementaire, technique, financier et contractuel.

Ces visites permettront à l'ARSEL de préparer les audits des coûts de développement et de construction des projets à leur mise en service.

Afin de contribuer à l'amélioration de son efficacité, l'ARSEL a lancé avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le projet PDSEN, une étude sur la revue de la fonction du Régulateur, l'élaboration des manuels de procédures techniques de régulation et le plan de renforcement des capacités, qui permettra à coup sûr à l'ARSEL de disposer d'une méthodologie et de batteries d'indicateurs précis et vérifiables, bref, d'une véritable organisation du suivi des projets de développement.

4.2.1.1 Projet d'Appui à l'Amélioration de la Dépense Publique (PAEDP)

4.2.1.1.1 Contexte

Dans le cadre de la contribution à l'amélioration de la gestion budgétaire et l'impact de la dépense publique dans les secteurs de l'énergie et des transports, l'ARSEL a recensé quelques projets qui ont été présentés lors de la mission d'identification générale des projets menée par la BAD en novembre 2013, ceux-ci ont été approuvés. Par la suite, le MINEPAT les a inscrits dans la gamme des projets que le Gouvernement se propose de financer avec le concours de la BAD en concertation avec les autres partenaires techniques financiers (PTF).

4.2.1.1.2 Gouvernance du projet

L'exécution du PAEDP se fera sous la supervision du Directeur Général de l'Economie qui assurera les fonctions de Directeur du Projet. Il est proposé de créer au sein de la DGE une Unité de gestion de Projet (UGP) qui aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques, administratifs, fiduciaires et financiers du projet, en étroite collaboration avec les structures bénéficiaires. L'UGP comprendra trois unités de gestion déléguées (UGD) qui assureront la coordination technique des activités relatives aux finances publiques, au secteur

de l'énergie et à celui des infrastructures publics, des Finances, des Travaux publics, du Transport et de l'Energie.

4.2.1.1.3 Composantes du projet pour l'ARSEL

Les échanges avec la direction de l'ARSEL et le MINEE ainsi que la revue du secteur de l'énergie, ont permis de mettre en exergue le fait que l'Agence a besoin d'un renforcement des capacités et des outils d'aide dans le domaine (i) de la protection des consommateurs et la régulation de la qualité de service ; (ii) du contrôle des concessionnaires de distribution d'électricité ; (iii) du renforcement des systèmes d'information ; (iv) de l'intégration et la régulation du sous-secteur des énergies renouvelables dans ses aspects techniques et tarifaires ; (v) de la gestion des interconnexions électriques et des plateformes d'échange dans la perspective des interconnexions en cours ; (vi) des outils et méthodes de réformes des secteurs de l'énergie et les outils de montage des projets en PPP.

Tableau 21: Activités retenues pour l'ARSEL

BENEF	Composantes/ Activités	Unités	Qté	PU	Total FCFA
BIENS					
ARSEL	Logiciels et divers outils de mesures pour la régulation de l'électricité	Forf	1	350	350,00
SERVICES					
MINEE / ARSEL	Consultants individuel – Suivi des concessions et licences des opérateurs du secteur de l'électricité	H/M	6	13	78,00
ARSEL	Etudes et formations en matière de régulation du secteur électrique : (i) protection des consommateurs et régulation de la qualité de service ; (ii) mécanismes de contrôle des concessionnaires dans l'exécution de leurs missions de service public et incidences tarifaires ; (iii) renforcement des systèmes d'information...	H/M	30	15,6	468,00
FORMATION					
ARSEL	Frais liés à la formation des agents d'ARSEL en matière de régulation du secteur électrique	Nb	4	10	40,00
EDC / ARSEL	Formation des agents d'EDC et ARSEL en matière d'ingénierie financière/juridique et	Forf.	1	120	120,00

BENEF	Composantes/ Activités	Unités	Qté	PU	Total FCFA
	techniques de montage de projet en PPP dans le secteur de l'énergie				
MINEE/ EDC/AE R/ARSEL	Voyages d'études	Nb	20	5	100,00
MINEE/ ARSEL/A ER	Formation en normes de qualité dans l'évaluation de l'efficacité énergétique et mise en œuvre de plans d'actions d'efficacité énergétiques (MINEE/ARSEL/AER)	Forf.	1	250	250,00
Total ARSEL					858
Total ARSEL+ autres					548
Total général					1 406,00

4.2.1.1.4 Poursuite du processus

Il est attendu :

- la signature de la décision du MINEPAT mettant en place le comité de pilotage (COFIL) et l'Unité de Gestion du Projet ;
- la nomination des experts au sein de l'UGP étant entendu que la sélection à travers un appel à candidature est déjà finalisée ;
- et enfin que la mise en vigueur du prêt soit effective.

4.2.1.2 Projet ERD-RUMPI

Dans le cadre des missions de suivi des programmes de développement et des programmes annuels d'investissements des opérateurs d'électricité, l'ARSEL a effectué des missions de terrain sur le chantier du projet Rumpi.

L'objectif de ces missions était :

- de permettre à l'ARSEL de disposer d'informations pertinentes sur le projet Rumpi afin de s'assurer du niveau de réalisation et de vérifier que les projets sont construits

conformément aux dispositions réglementaires et contractuelles en matière de sécurité, de protection de l'environnement et des règles de l'art.

- d'apprécier le niveau de réalisation de la PCH Falls, notamment sur les plans technique et financier ;
- de s'assurer que les malfaçons constatées sur la construction des réseaux sont réparées ;
- de disposer d'informations pertinentes sur ce projet afin d'être en position de rendre compte à tout moment au Gouvernement sur leur évolution ;
- de faire des recommandations.

4.2.1.2.1 Composantes du projet et niveau de réalisation

Le projet consistait en la réalisation des biens suivants :

- 1 projet de petite centrale hydroélectrique alimentant 24 localités ;
- 4 projets de raccordement au réseau de ENEO alimentant 7 localités ;
- 2 projets de centrales isolées (diesel ou autre) alimentant 2 localités ;
- 37 projets d'accès aux services énergétiques modernes (éclairage, audiovisuel, froid médical, etc.) dans plusieurs localités, non électrifiées à l'horizon de la planification ;
- 33 projets d'accès à la force motrice pour plusieurs localités isolées et non électrifiées à l'horizon de la planification.

Nos missions se sont particulièrement concentrées aux 2 premières activités suscitées à savoir : la visite du projet de la PCH Falls et la visite des réseaux construits.

4.2.1.2.2 Visite des réseaux

La visite des réseaux a permis d'apercevoir que les malfaçons constatées lors des précédentes missions ont été totalement corrigées et que la construction de ces réseaux respecte les règles de l'art. Il convient de rappeler qu'une précédente mission de l'ARSEL sur le terrain avait fait état de ce que 400 poteaux étaient tombés.



Poteaux tombés remplacés

4.2.1.2.3 Visite du Chantier de la PCH Falls

Les travaux de construction de la PCH Falls sont réalisés par l'entreprise espagnole Puroil. Le Maîtrise d'œuvre est assurée par le bureau d'études français IED.

La construction de la PCH se fait en deux lots :

- le 1^{er} lot concerne les travaux de génie civil : accès, seuil de prise, ouvrage de prise, transfert de tuyaux PRV 2400/2600 mm, drainage N°1, 2, 3 et 4, bassin de mise en charge, conduite forcée par tuyaux acier 1600/1200 mm, centrale hydroélectrique, travaux supplémentaires (accès centrale et accès Boa Bakundu/Boa camp ;
- le 2^{ème} lot concerne les commandes/ fabrication des équipements : groupes de production, transformateurs, cellules & auxiliaires, vannes, pylônes, groupe électrogène et pont-roulant.

En cette année 2016 :

- les travaux de construction des réseaux sont totalement achevés ;
- les travaux relatifs à la construction de la PCH sont en cours et la fin des travaux est projeté à juin 2017 ;
- le processus de recrutement de l'exploitant du barrage suit son cours ;
- drain n°3 : 4%.



Chantier du barrage



Coffrage –chantier du barrage

4.2.1.3 Suivi et contrôle du programme d'investissement d'ENEO

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité a effectué une mission de suivi et contrôle des investissements réalisés par ENEO dans les régions du LT, SW et OU en juillet 2016.

L'objectif global de cette mission visait l'évaluation des atteintes des objectifs contractuels de performance liés aux exigences imposées à ENEO par l'Etat.

Tableau 22: situation des crédits ouverts en l'état brut

N°	Domaine	Projets en cours 2016 (en kF. CFA)	Nouveaux projets 2016 (en kF. CFA)	Total 2016 (en kF. CFA)
1	Production	15 342	1 679	17 021
2	Transport	2 747	-	2 747
3	Distribution	2 356	-	2 356
4	Distribution Postes Sources	6 168	7 585	13 753
5	Commercial	2 541	494	3 035
6	Autres investissements	1 563	1 289	2 852
	Total	30 718	11 047	41 764

Visite des investissements réalisés à la centrale hydroélectrique d'EDEA:



Séance de travail à la centrale hydroélectrique d'EDEA avec le Directeur d'usine et son équipe dirigeante



Figure 13: Projet TM066: Acquisition de 02 compresseurs 20 bars et réhabilitation de la tuyauterie d'alimentation (clôturé)

A la centrale d'EDEA, 12 groupes étaient disponibles sur un total de 14. Les deux groupes indisponibles devraient être mis en service respectivement en fin juillet 2016 (pour le groupe 13 de 21,4 MW de EDEA III) et fin août 2016 (pour le groupe 5 de EDEA II).

Visite de quelques investissements réalisés à DOUALA:



Figure 14: Projet TO 020: Densifications Réseaux HTA/BT - Extensions MT/BT à Douala - Bonapriso aux lieux dits «Soppo» et «bois de singe» (projet en cours)

Projet TO 020: Densifications Réseaux HTA/BT - Extensions MT/BT à Douala - Bonapriso aux lieux dits «Soppo» et «bois de singe» (projet en cours)

La visite des travaux d'extension MT/BT à Douala-Bonapriso aux lieux dits « SOPPO » et « Bois de singe » qui fait partie du projet TO 020 (Densification réseaux HTA/BA) permis de constater l'avancement timide des projets.

Visite de quelques investissements réalisés à LIMBE (centrale thermique):



Figure 15: Projet TO182: Réhabilitation de la centrale thermique de Limbe (projet en cours)

Le projet de réhabilitation de la centrale thermique de LIMBE (TO 182) actuellement en cours, rencontrent beaucoup de problèmes budgétaires. En effet, ce projet prévoyait la visite de 24.000 heures sur 02 moteurs mais l'un des moteurs a consommé une bonne partie du budget, dû à beaucoup plus de dégradation causée par la salinisation. En conséquence, seule la partie haute du deuxième moteur a été révisée.

Visite de quelques investissements réalisés à BAFOUSSAM (centrale thermique + poste):



Figure 16: Projet TK016 : Renouvellement des disjoncteurs 15 et 30kv et des protections associées au poste de Bafoussam (projet clôturé)



Figure 17 : Projet TP003: Réhabilitation de la centrale thermique de Bafoussam (projet en cours)

Seul 12 MW seront disponibles sur un total de 14MW installé. Il est indispensable d'effectuer des visites de 24.000 heures dans les 02 à 03 ans après la remise en service.

Par ailleurs, il n'existe pas de documentation sur le fonctionnement passé des groupes et ces documents devront être reconstitués notamment la consommation spécifique de chaque groupe.

Observations d'ordre général

- la réhabilitation des systèmes de comptage de carburant consommé qui est en cours à LIMBE et BAFOUSSAM devrait être étendue sur le reste des installations thermiques de ENEO afin de garantir la transparence des coûts éligibles ;
- le constructeur de la centrale thermique de LIMBE n'a pas pris en compte le degré de salinité de l'air environnant, ce qui augmente les coûts lors des révisions des équipements. Il est nécessaire de revoir les clauses de garanties dans les contrats EPC.

4.2.1.4 Suivi-évaluation de certains projets de développement du secteur de l'électricité au Cameroun (MEKIN, MEMVE'ELE & LOM-PANGAR)

L'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité a effectué une mission de suivi régulateur (suivi pré-tarifaire) de certains projets de développement dans le secteur de l'électricité au Cameroun en octobre 2016.

4.2.1.4.1 Projet hydroélectrique de MEKIN

Les travaux du barrage de mekin sont quasiment terminés. Les éléments suivants présentent l'état d'avancement :

- la voie d'accès est réalisée à plus de 80% (travaux restant concernent la reprise de 02 buses mal exécutées et quelques remblais) ;
- la digue principale est achevée (100%) ;
- la digue secondaire est achevée (100%) ;
- le déversoir central ainsi que la passerelle du dessus sont achevés (100%) ;
- l'usine de pied est réalisée à 99% (génie civil et équipements électromécanique / hydromécanique installés) ;
- les cellules de départ et tableaux de commande sont achevés (100%) ;
- le poste élévateur et le poste abaisseur sont terminés (100%) ;
- la ligne de transport jusqu'au poste abaisseur (interconnexion) 110KV est achevée (100%) ;
- les essais à vide sont terminés (100%).



4.2.1.4.2 *Projet hydroélectrique de MEMVE'ELE*

Etat d'avancement du projet :

Un avancement général des travaux de 95% pour le barrage et l'usine. Les activités principales restantes sont l'achèvement de l'installation des équipements hydro/électro mécanique d'une part, et du poste élévateur, d'autre part.

- Ligne de transport 225 KV NYABIZAN-EBOLWA-YAOUNDE avancé à 30% (non comprise dans le coût initial des travaux).

L'entreprise est en période d'observation après la mise en eau. Cette observation s'achève en fin janvier 2017. Pendant cette période, l'équipe du projet observe le comportement du génie civil, l'évolution du remplissage et le rodage du système de déversoir et fait les essais



électrique sur les éléments de commande électrique et électromécanique. L'équipe du projet indique que fin juin 2017 tous les 4 groupes seront fonctionnels.

4.2.1.4.3 *Projet d'aménagement hydroélectrique de LOM-PANGAR*

La mise en eau complète du barrage de lom-pangar a été effective. Le 09 décembre 2016 il a été confirmé que le barrage était rempli à sa pleine capacité et un déversement de 450 m³/s se faisait déjà pour ne pas dépasser la cote maximale.

Etat d'avancement du projet :

Un avancement général des travaux de 98% pour le barrage-réservoir. L'activité principale restante (pour cette phase) est le débouchage des drains restants.

Pour la phase suivante du projet (usine de pied + ligne de transport):

- plateforme de l'usine de pied réalisée, un avancement général de 5% pour l'usine ;
- identification du corridor de la ligne de transport jusqu'à BERTOUA, soit un état d'avancement général de 2%.pour cette phase.

4.2.2 Statistiques

La Sous-Direction de la Géomatique, de l'Environnement et des Statistiques (SDGES) a été créée par la Résolution N°XXX-09-2014/ARSEL/CA du 1er Août 2014.

Les activités de cette sous-direction ont débuté le 02 mars 2016 (date d'affectation du personnel en charge) par la mise en exécution de ses missions.

- procéder à la sélection d'informations et de données, définir les méthodologies de traitement de celles-ci, les analyser, structurer les résultats d'analyses (élaboration de typologies, tableaux de bord, de schémas, de modèles, etc.) et restituer l'information sous forme de rapports, bulletins, notes ou fiches de synthèse ;
- alimenter les bases de données et systèmes d'informations qui seront développées par l'ARSEL ;
- mettre en évidence les facteurs et/ou indicateurs clefs, dégager des tendances et faire des préconisations à l'issue de ses travaux, conduire des réflexions ou études prospectives pour dégager des recommandations stratégiques ;
- définir et de suivre la mise en œuvre des mesures légales de sauvegarde des personnes et des biens, et de la protection de l'environnement par les opérateurs du secteur de l'électricité ;
- effectuer la collecte, le traitement et la diffusion des données géographiques se rapportant aux activités de production, de transport et de distribution de l'électricité.

4.2.2.1 Missions liées au Système d'Information de Régulation du Secteur de l'Electricité (SIRSEL)

Pour la mise en place du système d'information, les activités suivantes ont été menées :

- l'élaboration de la charte du projet de mise en place du Système d'Information de Régulation (SIRSEL) Phase 1. Cette charte spécifie les besoins, objectifs, contraintes, hypothèses et livrables du projet ;
- le suivi de la réalisation du module ARSEL dans l'enquête EC-ECAM4 auprès de 108 000 ménages menée par l'INS.

Pour cette activité, il a été question dans un premier temps de procéder au recensement des méthodologies et des stratégies de collecte des données, les besoins préliminaires des parties prenantes ont été identifiés. L'identification des principales composantes du Système d'Information ont également été menées.

4.2.2.2 Missions liées à la sécurité des personnes, des biens et à la protection environnementale

Concernant ces missions, il a été question durant cet exercice d'identifier les problèmes environnementaux et sécuritaires dans le secteur de l'électricité ; ceci à travers les différents segments d'activités spécifiques (production, transport et distribution) du secteur de l'électricité.

Par la suite, les champs d'intervention de l'ARSEL en matière environnementale et sécuritaire ont été circonscrits conformément à la réglementation en vigueur.

En marge de cela, l'ARSEL, dans une dynamique citoyenne, a entrepris de procéder au recyclage de ses déchets plastiques. Un projet de convention de partenariat avec une entreprise de la place en charge de la collecte des déchets plastiques a été entamé. L'étude de faisabilité visant à qualifier et à quantifier les déchets produit par l'Agence a été amorcée. Les résultats permettront de conclure sur la stratégie adéquate à implémenter par l'Agence pour la gestion de ses déchets dans les années à venir.

La définition de l'architecture fonctionnelle du Système d'Information de Régulation (SIRSEL), la réalisation de contrôles environnementaux auprès de quelques opérateurs du secteur et la vulgarisation des sondages électroniques pour une collecte des données plus étendue seront menées en 2017.

4.2.3 Les normes poteaux sur les énergies et le bois

Pour l'année 2016, 160 normes ont été recensées donc celle des poteaux bois. Pour cela, l'ARSEL souhaite accélérer le financement pour la mise en œuvre du programme d'homologation qui en est à sa deuxième phase sur les six prévues.

5. ADMINISTRATION INTERNE

5.1 Gestion du budget, des Affaires générales, des ressources humaines et de l'audit et du contrôle interne.

5.1.1 Gestion du budget

5.1.1.1 Recouvrement des ressources

Le principe général qui sous-tend la prévision des ressources budgétaires, est celui de la prudence, qui par ailleurs est recommandé dans les domaines de la finance et de la comptabilité. Le budget de l'exercice 2016, voté à la XXX IIIème session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ARSEL, tenue le 22 janvier 2016, s'équilibre en ressources et emplois à un montant **de 2 450 175 805 F CFA.**

L'état de recouvrement des ressources budgétisées et adoptées par le Conseil d'Administration se présente comme suit :

LIBELLÉS						
SUBVENTIONS	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS DES PRÉVISIONS	TAUX DE RECOUVREMENT DES RESSOURCES PREVUES	RECOUVREMENT DES RESSOURCES NON PREVUES	RECOUVREMENT TOTAL AU 30 NOVEMBRE 2016	TAUX DE RECOUVREMENT GLOBAL
Subventions d'investissement et d'équipement reçues de l'Etat	25,000,000		0.00%		-	
Subventions de fonctionnement versées par l'Etat	300,000,000	150,000,000	50.00%		150,000,000	50.00%
Autres subventions reçues					-	
TOTAL SUBVENTIONS	325,000,000	150,000,000	46.15%		150,000,000	46.15%
REDEVANCES DES OPERATEURS						
Redevance ENEO	1,605,782,505	1,147,343,500	71.45%		1,147,343,500	71.45%
Reliquat redevances ENEO exercice antérieur					-	
Redevance KPDC	330,706,635	330,706,635	100%		330,706,635	100.00%
Redevance DPDC	88,686,665	88,686,665	100%	30,870,527	119,557,192	134.81%
produit d'indexation inflation				18,533,152	18,533,152	
Autres redevances encaissées					-	
Total redevances des opérateurs	2,025,175,805	1,566,736,800	77.36%	49,403,679	1,616,140,479	79.80%
FRAIS D'ETUDES DES CONTRATS						
Frais de contrat de production	50,000,000	50,000,000	100%	100,000,000	150 000 000	300.00%
Frais de contrat de transport					-	
Frais de contrat de vente	50,000,000	50,000,000	100%	50,000,000	100,000,000	200.00%
Autres etudes					-	
Total frais d'études des contrats	100,000,000	100,000,000	100%	150,000,000	250,000,000	250.00%
AUTRES PRODUITS ET PROFITS DIVERS						
Dons, legs reçus						
Excédents de caisse non justifiés						

	Autres produits et profits divers (FINELEC et autres...)					8 411 655	
	Report solde exercice antérieur						
Total autres produits et profits divers	-						
TOTAL RESSOURCES	2,450,175,805	1,816,736,800	74.15%	249,403,679	2,024 552 134	82.63%	

Il est constaté que le recouvrement des ressources supplémentaires émane de :

- la facture complémentaire relative aux frais d'instruction du dossier de demande de concession : 50 000 000 F CFA ;
- le produit d'indexation de l'inflation payé par ENEO : 18 533 151 F CFA ;
- la facture complémentaire adressée à DPDC pour le supplément de la redevance 2014 : 30 870 527 F CFA ;
- frais d'étude des contrats de production et de vente du projet MEKIN : 200 000 000 F CFA ;

Soit un montant total de 249 403 679 F CFA.

Les différents taux de recouvrement au 30 novembre 2016 sont les suivants :

- recouvrement des ressources prévues : 74.15% ;
- recouvrement des ressources supplémentaires : 10.18% ;
- recouvrement global des ressources : 84.33%.

5.1.1.2 Exécution des engagements

Les engagements sont faits prioritairement sur les prévisions des ressources certaines. Les prévisions conditionnelles ne sont engagées que lorsque lesdites ressources sont recouvrées. Ce principe de gestion, qui met en cohérence la gestion budgétaire et le suivi de la trésorerie, a été imposé pour éviter la constitution des impayés.

5.1.1.2.1 Exécution des engagements du Programme de Régulation

Ce Programme a bénéficié d'un budget prévisionnel consolidé de quatre cent vingt-quatre millions cent mille (424 100 000), dont deux cent vingt-cinq mille quatre cent (225 400 000) en investissement et cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent (198 700 000) en fonctionnement, soit une dotation budgétaire finale 17,3 % des prévisions des ressources de l'exercice 2016.

Tableau 23: Exécution des dépenses du programme de régulation

Libellés	Montant en CP 2016	Budget final	Engagements	% d'exécution	ordonnancements	% ordonnancements
TOTAL INVESTISSEMENT	225,400,000	225,400,000	110,617,862	49.08%	90,617,862	81.92%
TOTAL FONCTIONNEMENT	198,700,000	198,700,000	104,203,579	52.44%	104,203,579	100.00%
BUDGET GENERAL PROGRAMM	424,100,000	424,100,000	214,821,441	50.65%	194,821,441	90.69%

Le programme de Régulation a connu un taux d'exécution globale de ses engagements sur ressources certaines de 75,38% et 50,65% sur les ressources globales prévues à cet effet.

Cependant, les montants validés représentent 90,69% des engagements et dont un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2017 de 20 000 000 F CFA.

5.1.1.3 Exécution des engagements du Programme d'Appui

L'objectif global du programme d'appui est l'accompagnement des unités opérationnelles à la réalisation de leurs missions.

Ce Programme a bénéficié d'un budget prévisionnel de deux milliards vingt-six millions soixante-quinze mille huit cent cinq (2 026 075 805), dont cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-quinze mille (159 095 000) en investissement et un milliard huit cent soixante-six millions neuf cent quatre-vingt mille huit cent cinq (1 866 980 805).

Ce programme supporte toutes les charges incompressibles de l'Agence à hauteur de 82,7 % du budget prévisionnel global.

Tableau 24: Exécution des engagements du programme d'Appui

LIBELLE	MONTANT CP	BUDGET FINAL	ENGAGEMENT	% Execution	Ordonnement	% ordonnancement
CHARGES D'INVESTISSEMENT	159,095,000	159,095,000	67,824,493	42.6%	67,824,493	100.0%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1,866,980,805	1,866,980,805	1,542,441,515	82.6%	1,537,074,529	99.7%
TOTAL DEPENSES PROGRAMME 2	2,026,075,805	2,026,075,805	1,610,266,008	79.5%	1,604,899,022	99.7%

Le Programme d'Appui, qui avait bénéficié d'une dotation budgétaire finale de 82,7% a connu un taux d'exécution globale de ses engagements sur ressources certaines de **85.20%** et **79.50%** sur les ressources totales prévues à cet effet.

Les montants validés représentent 99.70% des engagements et donc un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2017 de **5 366 986 FCFA**.

5.1.1.4 Exécution globale des engagements

La structure globale des engagements se présente comme suit :

Tableau 25: Exécution globale des engagements (FCFA)

LIBELLES	MONTANT EN CP 2016	BUDGET FINAL	ENGAGEMENT	% D'EXECUTION	ORDONNANCEMENTS	% ORDONNANCEMENT
TOTAL INVESTISSEMENT	384,495,000	384,495,000	178,442,355	46.41%	158,442,355	88.79%
TOTAL FONCTIONNEMENT	2,065,680,805	2,065,680,805	1,646,645,094	79.71%	1,641,278,108	99.67%
BUDGET GENERAL	2,450,175,805	2,450,175,805	1,825,087,449	74.49%	1,799,720,463	98.61%

Le montant des engagements validés (1 799 720 463 FCFA) représente un taux d'exécution sur les engagements de 98.61% des prévisions et donc un montant à réordonnancer sur le budget 2017 de 25 366 986 F CFA.

Globalement, les engagements effectués représentent un pourcentage d'exécution de 83.50% sur les ressources certaines prévues et 74.49% des prévisions globales des ressources allouées aux activités y relatives.

5.1.2 Affaires générales

5.1.2.1 Suivi des assurances

L'Agence a souscrit à 4 types de prestations d'assurances : maladie, frais funéraires d'assistance, automobile, et global dommage.

Tableau 26: chiffres prestations d'assurances arrêtés au 31 décembre 2016

Prestations	Prestataires	Prime payée en 2016	Montant total consommé	Prime proposée pour 2017	Observations
Maladie	AXA	28 634 040	21 238 520	27 368 846	Total global avec les accessoires : 29 697 853 F CFA
Frais funéraires et Assistance	AXA	1 345 200	1 500 000 (capital décès)	1 345 200 983 813	
Automobile	AREA	11 739 895	805 891 dont 680 891 supportés par l'Assureur et 125 000 de franchises supportés par l'ARSEL	11 189 432	Baisse de 550 463 F en raison du changement de garanties de certains véhicules qui sont passés de la garantie dommage par accident à la garantie RC (responsabilité civile), pour cause de vétusté
Global dommage	AREA	3 465 330	/	3 465 330	02 Sinistres déclarés mais non encore réglés
Santé famille	AXA	En cours de négociation en 2016		2 280 334	Dossier engagé en 2016 et en cours de finalisation en 2017 ; Prépayée par l'ARSEL, sous réserves de remboursement par les souscripteurs

5.1.2.2 Le suivi du matériel roulant

L'ARSEL dispose d'un parc automobile entretenu évalué à 18 véhicules et 02 motocyclettes. Un processus rigoureux de sélection des garages agréés a été entrepris et a conduit à la section de 05 garages agréés, non compris les concessionnaires. Il s'est agi des garages ci-après : BEAU DE ROCHAS.

Quelques incidents ont été enregistrés et diligentés auprès de l'Assureur, à l'instar de l'accident de véhicule qui s'est produit le 26/10/2017 entre BANYO et TIBATI qui a endommagé le véhicule HILUX CE 209 HD, et celui du DGA dans la ville.

Le processus de mise à la réforme de certains de ces véhicules et autres mobiliers a été engagé et se poursuit avec le concours d'un Cabinet en expertise Automobile.

5.1.2.3 L'entretien, hygiène et salubrité

Le campus de l'Agence ainsi que les bureaux sont régulièrement entretenus. Dans l'attente de l'extension des locaux actuels ou de la construction de la TOUREL, un effort d'installation de chaque personnel a été effectué non sans difficultés liées à l'exiguïté des locaux, au regard du nombre de personnels employés à l'Agence.

5.1.2.4 Manuel des procédures administratives financières et comptables

Le processus d'actualisation du manuel des procédures reste permanent et fera l'objet d'une relecture par un Consultant au cours de l'exercice 2017.

5.1.3 Gestion des ressources humaines

5.1.3.1 Gestion du personnel

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, l'attribution du budget a permis de prioriser les activités suivantes :

- la mise à jour des dossiers du personnel et l'introduction du logiciel de gestion des ressources humaines pour le suivi de la carrière du personnel ;
- la mise à jour de la base de données des demandes d'emploi à ARSEL ;
- la mise à jour des dossiers d'avancement et de discipline du personnel ;
- la réorganisation du recrutement et la gestion des stagiaires, l'harmonisation des programmes de formation financés par le PDSN ;
- la programmation des congés annuels en instance depuis 2014 ;
- le traitement des dossiers du personnel en attente de la retraite et le suivi des dossiers du personnel à la CNPS ;
- finaliser les dossiers du personnel décédé avec leurs successeurs légitimes.

En début d'année 2016, l'Agence disposait d'un effectif total de cent huit (108) personnels en services. Au cours de celle-ci, elle a enregistré neuf (09) nouvelles recrues, un (01) démissionnaire, 2 départs en retraite et 2 décès, soit, 112 personnels en service.

5.1.3.2 Renforcement des capacités des personnels

La vision de la Direction Générale en matière de renforcement de capacités des personnels prescrivait trois (03) points d'ancrage à savoir :

- mettre un accent particulier sur les formations de base de la Régulation, tout en ouvrant le programme de formation à de nouvelles disciplines ;
- assurer la représentation de toutes les catégories du personnel dans ledit plan de formation ;
- former plus de personnel, et à un cout réduit.

Pour atteindre les objectifs qui lui ont été assignés, le service en charge de la formation s'est appuyé sur deux leviers notamment les programmes PDSSEN (financement Banque Mondiale) et ARSEL (budget ARSEL).

Lesdits programmes ont permis la réalisation de vingt-sept (27) formations sur les trente-cinq (35) programmées.

Tableau 27: statistiques formation 2016

Source de financement	Régulation			Administration et Appui		Total	%
	Cameroun	Etranger	En ligne	Cameroun	Etranger		
ARSEL	0	0	0	12	1	13	45
PDSSEN	3	4	1	3	5	16	55

En outre le personnel de l'Agence a bénéficié d'une formation gratuite sur les Partenariats Public Privés (PPP) en ligne organisée par la Banque Mondiale.

Tableau 28: effectif des personnels formés en termes de genre et de catégorie

	Femmes	Hommes	Cadres	Agent de Maitrise	Agent d'Exécution	Total
Effectif	150	168	63	211	44	318
%	47%	53%	20%	66%	14%	/

Tableau 29: temps consacré aux formations des personnels

	Régulation	Administration et Appui	Programme PDSSEN	Programme ARSEL	Total
Jours (6 heures)	179	682	283	578	861
Heures	1074	4092	1698	3468	5166
%	21	79	/	/	

5.1.4 Audit et le contrôle interne

Les activités de contrôle au sein de l'Agence, s'inscrivent dans la perspective de rendre compte des principales actions menées par l'unité à l'effet d'assurer le support de la régulation technique.

L'ambition étant d'avoir un regard de veille sur l'ensemble des activités relevant de l'Audit Interne.

Conformément au cadre logique programmé dans le projet de performance 2016, plusieurs activités ont été menées relevant des missions d'Audit interne.

5.1.4.1 Evaluation des performances des unités.

L'activité d'évaluation des performances est restée permanente, motivée par le désir de s'assurer que les objectifs assignés aux unités sont bien menés ou atteints. Au cours de l'année 2016, les évaluations semestrielles ont chacune été faites suivant des méthodologies distinctes:

- celles du premier semestre 2016 ont été conduites de manière séquentielle en trois phases distinctes :
 - auto-évaluation des feuilles de route par les chefs d'unités en faisant ressortir une matrice des données ;
 - vérifications croisées par les chefs d'Unités et notation alphabétique ;
 - validation et partage des notations attribuées avec à la clé une matrice des recommandations pour le second semestre.
- celles du 2nd semestre, conduite sous la houlette des Consultants évaluateurs anciens cadres de l'Agence, avaient pour objectif l'Evaluation des bilans de Gestion Axée sur les Résultats du 2nd Semestre et de l'année 2016.

5.1.4.2 Audit de la gestion des Ressources Humaines de l'ARSEL pour une meilleure productivité de son personnel.

Le Service de l'Audit aura contribué comme membre de la Haute Commission d'Avancement et de Discipline instituée par le Conseil d'Administration. Sous la Présidence du DG, les travaux ont permis d'examiner l'ensemble des dossiers et les profils de carrière du personnel et procéder aux avancements.

5.1.4.3 Suivi de l'implémentation des résolutions du Conseil d'Administration et des recommandations des missions de contrôle

L'objectif était de veiller à la cohérence et à la bonne exécution des recommandations et directives des Conseils d'Administration, des Auditeurs ainsi que des différentes missions de contrôle. Les dossiers traités ont porté sur :

- la révision des résolutions des sessions passées des Conseils d'Administration et les exposés de motifs ;
- la rédaction des notes pour l'érection du poste de la Comptabilité Matière en un service.

5.1.4.4 Audit du processus des dépenses, du contrôle de l'application des dispositions réglementaires et légales

L'objectif poursuivi était de s'assurer de la régularité et de la conformité des actes de gestion dans le processus de la dépense, en relevant les dysfonctionnements liés au respect des procédures. Ici, des enquêtes sur les écarts d'application des procédures ont été menées, notamment l'examen des contentieux liés aux délais de paiement des prestations à l'effet d'améliorer la gouvernance financière et comptable, et préserver la crédibilité de l'Agence, à l'instar des dossiers FINEX, Mont Blanc, etc.

5.1.4.5 Lutte contre la corruption et les pratiques malsaines.

L'objectif permanent est d'éviter les objections des organes de surveillance et de contribuer à construire une Agence intègre où règne un meilleur climat de travail. Ici, de nombreuses plaintes et récriminations ont été enregistrées au cours de l'année mettant à mal le climat social ; nous citons :

- les dysfonctionnements et asymétries d'informations surtout dans la chaîne de paiement ;
- les pertes des dossiers ;
- de nombreuses enquêtes et investigations menées au sujet de l'ambiance et du climat de travail que ce soit en général ou au sein des unités.

5.1.4.6 Perspectives

L'année 2016 aura été marquée par des avancées significatives dans la perception des missions d'Audit Interne. La mise en place d'instruments de garde et de veille permettra de gagner en efficacité.

6. ACTIVITES TRANSVERSALES

6.1 *Communication et Relations Publiques*

Les activités de communication et de relation publique de l'Agence au cours de l'année 2016 se résument comme suit :

➤ **La conception et l'implémentation d'une politique de communication interne et externe**

La conception et l'implémentation d'une politique de communication se résument comme suit

- la validation et mise en exploitation d'un plan de communication ;
- l'abonnement à 04 journaux quotidiens, 02 journaux hebdomadaires ainsi qu'à la version électronique du quotidien Cameroon Tribune.

Ces actions ont été réalisées dans le but de veiller à l'information du personnel sur l'actualité au Cameroun et dans le reste du monde en général, et l'actualité du secteur de l'électricité en particulier.

➤ **La gestion des revues de l'Agence**

- Le "pressbook" de l'ARSEL, constitué d'articles de journaux et de revues relatifs au secteur de l'électricité au Cameroun en particulier et dans le monde en général, a été réalisé. Une plateforme électronique (documents.arsel.cm) a également été créée, dans le but de conserver lesdits documents et permettre leurs futures consultations et exploitations au besoin.

➤ **La promotion de l'image de l'Agence**

La promotion s'est faite à travers des programmes spécialisés tels que:

- ***le programme radio de l'ARSEL (ARSEL à votre service) en collaboration avec le poste national de la CRTV*** : 17 productions et diffusions ont été réalisés au cours de l'année 2016. Les diffusions sont effectuées les jeudis et par quinzaine.
- ***le programme télévisé "Droit au Clair" avec la CRTV***: 7 émissions ont été enregistrées, diffusées et rediffusées, au cours de l'année. L'incertitude sur la continuité de ce programme a conduit au non renouvellement du contrat avec la CRTV.
- ***Les gadgets de communication et de relation publique***:
 - production de 300 Polos, 300 casquettes et de 500 pagnes ARSEL utilisés durant les cérémonies de la fête du travail;

- conception et production d'une nouvelle brochure de l'ARSEL, d'une nouvelle plaquette de présentation de l'ARSEL et d'une nouvelle brochure sur les procédures à suivre pour devenir opérateur du secteur de l'électricité, sans oublier la reproduction de dépliants sur la plateforme de conciliation, le guide du consommateur et de lutte contre la fraude dans le secteur ;
 - conception et production des gadgets de l'ARSEL pour la fin d'année 2016, dans l'optique de les distribuer durant les festivités de fin d'année.
- ***La conception et production de banderoles***
 - Conception et production de banderoles pour divers évènements tels que : la célébration de la journée internationale de la femme, la célébration de la fête du travail et la conférence donnée par l'ARSEL lors de l'édition 2016 du Salon d'Actions Gouvernementales (SAGO).
- ***l'utilisation des réseaux sociaux***
 - cette activité a abouti à la création de la page facebook de l'ARSEL, l'introduction de la plateforme de communication whatsapp pour le personnel, ainsi qu'à la création du compte twitter du Directeur Général.
- **La conception et mise en œuvre des actions visant à informer et sensibiliser le grand public sur les activités de l'Agence.**
- Publication de divers annonces et communiqués sur les activités du régulateur, à travers la presse écrite, la radio et la télévision (tels que les communiqués sur les sessions du conseil d'Administration, les appels d'offres, les annonces sur les activités de l'Agence et les avis de régulation en faveur des consommateurs) ;
 - gestion, animation et mise à jour régulière du site web de l'Agence (www.arsel-cm.org). 21 mises à jours ont été effectuées au cours de l'année eu égard aux différentes activités de l'Agence;
 - insertions publicitaires dans quelques magazines, tels que:
 - ✓ le magazine de l'édition 2016 du SAGO ;
 - ✓ le magazine du deuxième congrès international sur la sécurité et la santé au travail ;
 - ✓ le magazine du forum des étudiants de 2016 ;
 - ✓ le magazine de la journée de l'administrateur de la poste, organisée par l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications.

- Participation avec le Directeur des Etudes, au débat spécial sur la CRTV télé portant sur le secteur de l'électricité, le 31 août 2016.

➤ **L'organisation des réunions, réceptions et participation aux séminaires.**

Reunions et receptions:

- la réunion préparatoire à l'organisation de la 1ère édition des journées portes ouvertes des entreprises de régulation au Cameroun ;
- la réunion entre l'ARSEL et le Conseil National de la Communication (CNC) le 10/09/2016, en vue de l'évènement EXCELLCOM qui était prévu pour décembre 2016 ;



Délibérations entre ARSEL et NCC

- gestion du protocole pendant les XXXIII ème et XXXIV ème sessions du Conseil d'Administration de l'ARSEL.



Délibérations



Photo de Famille

En outre, d'autres activités ont été réalisées dans le cadre des relations publiques, à savoir :

- **distinctions et cadeaux aux partenaires stratégiques** : dans le cadre de sa politique des relations publiques, l'ARSEL a offert quelques cadeaux à certains de ses partenaires stratégiques pendant période festive. Cette opération a été réalisée au cours de l'année 2016 pendant les fêtes de Noël et de Nouvel An, dans l'optique de renforcer les relations avec ces partenaires et promouvoir l'image de l'Agence dans le secteur en particulier et dans le monde en général ;
- **promotion des investissements dans le secteur**: cela s'est traduit par l'organisation des réunions avec des investisseurs potentiels, parmi lesquelles, la réunion avec les investisseurs de Berkeley Energy/Kaboni qui s'est tenue le 18 août 2016 ; ainsi que celle avec Elodie Delagneau, dans le cadre de la préparation du forum « IPAD Cameroon Energy Infrastructure », tenu Yaoundé.

6.2 Informatique et documentation

Le programme de l'Agence pour ce qui est de l'informatique et de la documentation au cours de l'année 2016, a été marqué par le saut qualitatif réalisé dans la transformation numérique de l'Agence. La dématérialisation des procédés a connu des avancées considérables, notamment avec la mise en production effective du logiciel URUS, permettant la gestion électronique du courrier. Dans cette démarche de la régulation de seconde génération (*Régulation 2.0*), des paliers technologiques et stratégiques ont été franchis avec notamment la location d'un serveur virtuel dans un data center, aux fins de permettre une meilleure visibilité et une meilleure disponibilité des applications informatiques du Régulateur. Ceci est d'autant plus important que cette virtualisation permet au service IT de l'Agence de mieux se préoccuper à la recherche &

développement ainsi qu'à l'implémentation de solutions innovantes contribuant à l'optimisation des performances du régulateur.

Ainsi, sur le plan budgétaire, les activités menées s'inscrivent dans le cadre de la première année d'exécution du programme triennal 2016-2018. Parmi les projets exécutés, il y'a entre autres :

- la sensibilisation des acteurs du secteur de l'électricité, ainsi que l'ensemble de la population camerounaise sur les enjeux et les bénéfices de la régulation 2.0 (régulation axée sur le numérique) ;
- la gestion du système d'accès biométrique et de gestion des présences et la production des rapports mensuels de présence ;
- la mise en place effective des virements électroniques des salaires ;
- l'acquisition et de la distribution de nouveaux ordinateurs de qualité et autres matériels informatiques ;
- l'acquisition de matériels pour la salle serveur ;
- la sensibilisation du personnel de l'agence sur les risques cyber criminels ;
- l'acquisition d'un espace virtuel pour le stockage des applications de l'Agence ;
- la veille cyber sécuritaire de l'Agence ;
- le suivi et le monitoring du système informatique ;
- la finalisation du manuel de procédures informatiques ;
- la mise à jour du guide de sécurité de l'Agence ;
- l'amorce de la rédaction du schéma directeur du développement numérique de l'Agence ;
- l'évaluation du niveau de dématérialisation dans le secteur de l'électricité au Cameroun ;
- l'acquisition et du déploiement de logiciels applicatifs authentiques ;
- le coaching du personnel dans l'utilisation du logiciel de gestion électronique de courrier ;
- la maintenance du parc informatique et téléphonique ;
- l'installation de l'application informatique de gestion des titres ;
- l'installation de l'application informatique de gestion des salles de réunions ;
- l'installation de l'application informatique de gestion du parc informatique ;
- etc.

L'année 2016 a été marquée par une avancée notoire dans la transformation numérique de l'Agence. Bons nombres d'actions rentrant dans la nouvelle vision de régulation ont été

concrétisées. Les réalisations obtenues au cours de l'exercice 2016 et la stratégie de déploiement de la régulation numérique en cours d'élaboration, augurent des lendemains meilleurs au secteur électrique camerounais.

6.3 Traduction et promotion du bilinguisme

Dans l'optique de la promotion du bilinguisme à l'ARSEL, un programme de renforcement du bilinguisme, organisé en deux composantes principales a été conçu. La première composante a porté sur la mise en œuvre d'une plateforme d'e-learning, à travers laquelle des enseignements des langues anglaises et françaises au personnel ont été dispensés ; ainsi que la traduction des documents officiels. La seconde composante quant à elle s'est consacrée au monitoring de la mise en application effective du bilinguisme dans le quotidien de l'ARSEL.

A cet effet, 103 personnels (contre 75 en 2015), ont pris part au programme de formation en ligne. 05 documents ont été identifiés et traduits, dont quelques appels d'offres.

Pour s'assurer de l'usage au quotidien des deux langues par l'ensemble du personnel, un système de « carton rouge » a été institué. Dans cette approche, les lundis et les mardis sont consacrés exclusivement à la langue anglaise ; les mercredis et les jeudis à la langue française. L'usage des deux langues est autorisé le vendredi. Pour ce qui est du principe d'implémentation, chaque personnel qui ne respecte pas les règles définies précédemment, reçoit immédiatement un « carton rouge ». En outre la priorité a été mise sur la sensibilisation continue, afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme de bilinguisme à l'ARSEL.

6.4 Gestion du courrier et des archives

Au cours de l'année 2016, les activités suivantes ont été menées dans le cadre de gestion des courriers et des archives.

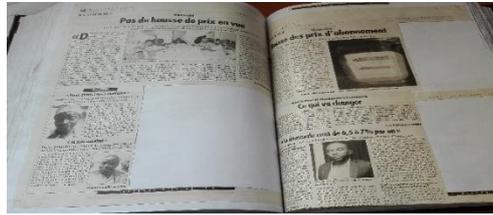
Tableau 30: état chiffré des activités menées

Traitement du courrier		Gestion des archives	
Nombre de courriers entrant	2 397	Nombre de dossiers archivés	1 984
Nombre de courriers sortant	2 250		
Nombre de dossiers traités électroniquement via l'application URUS	3 777	Nombre de consultations	20

Dans l'optique d'assurer la continuité de service du courrier, une organisation du travail en quart a été instaurée.

En plus, dans le cadre de la veille documentaire un

recueil « **Le DP01** » de 400 pages avec 360 articles sur l'actualité du secteur de l'électricité au Cameroun et dans le monde sur la période



allant de 2011 à 2015 a été conçu et est disponible au sein de l'Agence.

6.5 Tour de l'électricité

Le besoin de logement de leurs services respectifs a amené les Directeurs Généraux de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL), de l'Agence d'Electrification Rurale (AER) et de Electricity Development Corporation (EDC), à signer le 23 septembre 2010 par devant le Ministre de l'Energie et de l'Eau, à l'initiative de l'ARSEL, une lettre d'intention pour la réalisation en copropriété de l'immeuble de la Tour de l'Electricité sur la propriété administrative sise au quartier de l'hôpital central de Yaoundé, cédée à l'ARSEL par décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

C'est un projet de type BOT pour lequel le partenaire privé sélectionné aura la responsabilité de la conception, du financement, de la construction ainsi que de l'exploitation et de la gestion commerciale pendant la durée de 15 ans temps que mettra le contrat de partenariat.

6.5.1 Etat d'avancement du projet en 2016

L'année 2016 a été marquée par les difficultés de mise en œuvre du contrat TOUREL dont la majeure a été celle du non-aboutissement d'un « closing » financier, ceci suite au retrait de *CASTLEPINES Global Equities* du groupement adjudicataire UMNOMBO Consortium Partners (UCP). La recherche des financements par tous les autres nouveaux partenaires financiers identifiés par UCP (parmi lesquels *CRESCO*, *AFRISAT Investment Limited* et *CHUMA Investments Limited*) s'est avérée infructueuse.

Constatant ce manquement vis-à-vis des dispositions contractuelles, l'Institution Publique a mise en demeure le partenaire privé UCP suivant la procédure indiquée dans le contrat de partenariat à cet effet. Conformément à la procédure susmentionnée, le Partenaire Privé a soumis un plan de redressement du manquement constaté avec un délai de mise œuvre dudit plan. Ledit délai ayant échue depuis le 24 Mai 2016, l'Institution Publique a sollicité et obtenu du CARPA, la non objection à la résiliation du contrat de partenariat avec UCP.

L'accord du Premier Ministre Chef du Gouvernement (en sa qualité d'autorité des contrats de partenariat) a également été sollicité.

Le Partenaire privé Sud-africain UCP étant s'étant montré incapable de mobiliser le financement pour le projet, l'Institution Publique a contacté les autres candidats du dialogue de pré-qualification tel qu'exigé par la réglementation en matière des PPP.

Ces derniers n'exprimant à ce jour d'intérêt au projet, les consultations ont été élargies à d'autres candidatures spontanées, bien que n'ayant pas participé à l'appel d'offres initial, parmi lesquelles celle du groupe chinois CNYD (l'un des leaders mondial dans la construction des tours et détenteur de plus de 12 brevets dans ce domaine).

6.6 Travaux d'Extension et Aménagements Divers des Locaux de l'ARSEL (Annexe C + Toiture Bâtiment Principal)

L'objectif de cette extension est de contribuer à l'amélioration générale du cadre de vie du personnel de l'Agence.

D'un montant TTC F CFA DE 55 524 750 (cinquante-cinq millions cinq-cent-vingt-quatre sept sept-cent-cinquante), le projet sera financé par le Budget d'investissement de l'ARSEL, exercices 2016 et 2017.

Le projet a été attribué à l'entreprise ITIS en 2016 et le marché a été signé pour une durée contractuelle des travaux de huit (08) mois.

6.7 Projet Invest-elec

L'année 2016 a été marquée par les formalités de transfert de la cellule Invest'Elec à l'Agence d'Electrification Rurale (AER) ainsi que des justifications du projet.

7. COOPERATION

7.1 *Energy Regulators Regional Association (ERRA)*

L'année 2016 a été marquée par le changement du statut de l'ARSEL qui est passée de « associate member » à « full member ».



7.2 *Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers d'Electricité (FISUEL)*

Dans le cadre de ses activités, la FISUEL organise au moins une fois au cours d'une année une assemblée générale ordinaire. En marge de l'assemblée générale, il est organisé pour cette année 2016 un symposium permettant aux membres d'effectuer le partage d'expérience dans la sécurité des usagers d'électricité et des matériels contrefaits.

L'ARSEL, membre associé de la FISUEL a été représentée par M. PILO Ernest, Chargé d'Etudes Assistant à l'ARSEL et par ailleurs point focal de la FISUEL à l'ARSEL.

Des différentes activités menées au cours de l'assemblée générale de 2016, l'intervention du représentant de l'ARSEL s'est basé sur le deuxième point du programme du symposium qui portait sur :

- ✓ les statistiques du secteur de l'électricité camerounais ;
- ✓ les statistiques des incendies d'origine électrique au Cameroun ;
- ✓ le texte en cours de préparation, notamment :
 - l'arrêté fixant les modalités de contrôle, les frais de contrôle, ainsi que les conditions d'agrément au contrôle de conformité des installations électriques intérieures et des matériels électriques aux normes de sécurité ;
 - la décision relative aux conditions d'obtention de l'agrément et d'exercice de la profession d'installateur électrique.

- ✓ le cadre réglementaire régissant l'importation du matériel électrique au Cameroun.



Photo de famille

7.2.1 Expériences acquises

A l'issue des différentes présentations au cours du symposium et des échanges avec certains participants, les expériences suivantes ont été acquises pour une meilleure pratique de la sécurité des usagers d'électricité au Cameroun :

- la collecte des données statistiques relatives aux incidents d'origine électrique ne devrait pas se limiter au niveau du Corps National des Sapeurs-Pompiers (CNSP) mais également auprès des assurances et des hôpitaux ;
- l'importance de remplir le safety barometer (<http://safetybarometer.org>).

7.3 Réseau Francophone des Régulateurs de l'Energie (RegulaE.Fr)

L'ARSEL a participé à la 1ère réunion internationale du Réseau francophone des régulateurs de l'énergie (RegulaE.Fr) qui s'est tenue à Paris le 28 novembre 2016 à l'invitation de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) française. Y ont pris part, les membres de dix-sept Autorités de régulation africaines, canadiennes et européennes.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté de collaboration dans le but de promouvoir la régulation du secteur de l'énergie aux fins du développement socio-économique des populations des pays concernés.

À l'issue de ces assises, un comité de coordination du réseau a été désigné et une charte fixant les objectifs et les missions ainsi que les règles de son fonctionnement a été adoptée.

7.4 Rencontres et conférences internationales

ARSEL a pris part à plusieurs rencontres et conférences internationales parmi lesquelles :

- ✓ le forum africain de l'énergie, qui s'est tenu à Londres en Angleterre du 22 au 24 juin 2016 ;
- ✓ la consultation des parties prenantes du centre africain d'excellence en régulation des infrastructures ; qui a eu lieu à Midrand en Afrique du Sud du 12 au 13 septembre 2016 ;
- ✓ la réunion sur le cadre de régulation harmonisée du marché de l'électricité en Afrique, tenue au Caire en Egypte du 27 au 29 septembre 2016 ;
- ✓ le forum « IPAD Cameroon Energy Infrastructure » qui a eu lieu à Yaoundé à l'hôtel Hilton du 10 au 11 novembre 2016.

7.5 Activités sociales

7.5.1 Mutuelle du personnel de l'ARSEL MUPARSEL

Les activités de la Mutuelle des Personnels de l'ARSEL (MUPARSEL) pour l'année 2016 étaient centrées sur (03) trois points, à savoir :

- ✓ le suivi de la complémentaire retraite des mutualistes auprès de la compagnie d'assurance ACTIVA Vie dans laquelle les mutualistes épargnent 3% de leurs salaires bruts mensuels ;
- ✓ le suivi et le remboursement de la prise en charge par la mutuelle du complément à la police d'assurance maladie ;
- ✓ la prise en charge des événements marquant la vie des membres.

Au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire, Monsieur AYENIKA Derek a été désigné Secrétaire financier de la MUPARSEL, en remplacement de Monsieur NYOBE Eugène, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Les mutualistes ont approuvé à la majorité, la souscription à l'emprunt obligataire lancé par l'Etat camerounais. C'est ainsi que la MUPARSEL a souscrit pour FCFA 5 000 000 (cinq millions de francs) au dit emprunt obligataire.

7.5.2 Association Sportive et Culturelle de l'ARSEL (ASCARSEL)

L'ASCARSEL a organisé plusieurs événements ayant concouru à l'épanouissement du personnel de l'Agence, à savoir des matchs amicaux de football, des séances de sports en salle, des tournois ludiques de tennis de table.



7.5.3 Association des Femmes de l'ARSEL (AFARSEL)

L'association des Femmes de l'ARSEL (AFARSEL) s'est manifestée lors de la célébration de la journée internationale de la femme (JIF 2016). Les dames de l'Agence, dans le déroulement des activités marquant cette célébration, ont offert une semaine culturelle au personnel.

L'apothéose étant la journée gastronomique organisée le 07 mars 2016.



L'AFARSEL a également participé avec brio à la grande parade sur le boulevard du 20 mai.



7.5.4 Fête Internationale du travail à L'ARSEL

Les festivités de la 130^{ème} édition de la Fête Internationale du Travail sous le thème: « *responsabilité sociale des entreprises et des syndicats pour un travail décent* » ont été organisées par la jeune équipe du Collège des Délégués du Personnel (CDP), sous la supervision du Chef de la Cellule de Communication et des Relations Publiques (CCRP) de l'ARSEL. Par ailleurs, plusieurs points importants ont permis la réussite de l'édition 2016 de la fête au sein de l'Agence, il s'agit de:

- l'inscription de l'Agence au défilé dans les services de l'inspection du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- l'élaboration du programme officiel de la fête du travail au sein de l'ARSEL ;
- la transmission d'un projet de budget de l'organisation de la fête à la Direction Générale pour validation ;
- la prise en compte du thème dans la confection de la banderole du défilé ;
- la mise à disposition de la tenue des défilants.

L'apothéose de la fête du 1^{er} Mai 2016, étant la participation du personnel au défilé au Boulevard du 20 Mai.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2016 a été marquée par la poursuite des grands chantiers des infrastructures hydroélectriques, la mise en eau effective du barrage réservoir de LOM-PANGAR avec son apport évalué à 6 281 hm³, l'opérationnalisation de la SONATREL.

Au sein de l'Agence, les activités menées ont abouti aux résultats ci-après :

- ***Concernant la régulation économique et financière***

Le traitement du dossier tarifaire a consisté en la révision et validation des conditions tarifaires de la quatrième période quinquennale 2016-2020, au réajustement du tarif d'électricité 2017 de ENEO, examen des conditions de mise en œuvre du projet des compteurs à prépaiement de ENEO, il ressort que ce système qui génère des paiements à l'avance est plutôt bénéfique pour la trésorerie de l'opérateur et coûte relativement moins cher pour le consommateur comparativement au comptage actuel.

L'actualisation du fichier des immobilisations a conduit à l'élaboration d'un fichier des états, la mise en immobilisation des actifs réalisés et la prise en compte dans la base tarifaire des nouveaux investissements réalisés par l'opérateur.

L'analyse des modèles financiers de nouveaux acteurs dans le secteur notamment : IED Invest Cameroun, DPDC, JCM, MEKIN, MEMVE'ELE a été menée et a abouti à l'élaboration des rapports d'analyses y afférents.

Dans la définition, le suivi et le contrôle du respect des règles relatives à la concurrence, le cadre de concertation avec le comité nationale de la concurrence (CNC) a été réactivé et le projet de mise en place de la plate-forme d'échanges entre les intervenants dans le secteur de l'électricité a été soumis à la sanction de la Direction Générale.

Autres activités menées, la contribution au renouvellement de la convention de concession de ENEO portant entre autres sur l'évaluation de la prime de renouvellement, la formulation des recommandations au Gouvernement en ce qui concerne le pacte d'actionnaire et l'avenant n°3 au Contrat de Concession. Le suivi de l'extension de la concession de ENEO (grands comptes), il a été question de faire l'inventaire des grands comptes avec obtention de leur contrat et de contribuer à l'équilibre offre-demande. La liste des 33 grands comptes a été fournie et 02 contrats ont été mis à la disposition du Régulateur.

Les audits des charges de certains opérateurs du secteur de l'électricité se poursuivront au mois de janvier 2017.

- ***Concernant la régulation juridique et réglementaire***

Diverses activités ont été menées au cours de l'année 2016 notamment le suivi de la réglementation et de la dérèglementation pour la prévention et la gestion des risques juridiques liés à l'activité, plus d'une centaine d'avis juridiques motivés ont été donnés sur diverses affaires par l'ARSEL. Trois affaires contre l'ARSEL ont été suivies par le contentieux dans le but de défendre les droits et intérêts de l'Agence.

Dans le cadre de « l'amélioration des relations Régulateur-Régulé », deux rencontres de haut niveau entre le Régulateur et deux Régulés (ENEO, DPDC) se sont tenues au cours de cette année 2016 avec pour thème principal « l'électricité : facteur de production et ressource de l'émergence ». La vulgarisation des textes du secteur afin de renseigner les acteurs du secteur et le grand public sur leurs droits et obligations à travers des émissions radio et télé. La commission de lutte contre la corruption (CLCC) de l'ARSEL s'est attelée entre autres à la sensibilisation du personnel l'Agence relativement aux conséquences de la corruption sur le développement du secteur de l'électricité, d'une part, et les risques encourus par les corrompus/ corrupteurs d'autre part. La Relecture du Règlement de Service de Distribution Publique de (RSDPE) a permis d'élaborer un projet de relecture qui a été transmis au Ministre de l'Eau et de l'Energie pour avis.

La Commission de conciliation de l'ARSEL a présidé 31 séances de conciliation au cours de l'année 2016. Cinq (05) descentes sur le terrain ont été effectuées dans la ville de Yaoundé. Sur 336 requêtes qui ont été examinées, 238 cas ont connu une solution satisfaisante pour les parties, 50 cas sont en attente d'enrôlement et 48 cas en cours de traitement ; soit un taux global de résolution des différends de 70,83%.

Le Call-center a enregistré un total de 4009 réclamations (dont 2417 venant de la région du centre et 520 du Nord son suivant direct) contre 1695 en 2015, soit une hausse de 57,72%.

Pour ce qui est de l'attribution des titres, (05) nouvelles demandes de titres ont été enregistrées en 2016. Aucun titre n'a été attribué en 2016, ce qui peut s'expliquer par la faible maîtrise des procédures par les promoteurs, le projet ne cadrant pas avec les dispositions légales, les dossiers incomplets, etc. l'actualisation du fichier des producteurs autonomes d'énergie électrique établi en 2003 a débuté cette année avec sa première phase de recensement dans les régions du Centre, Sud, Est et Littoral. 786 structures ont été enquêtées soit 516 données complètes et 270 sans informations techniques. La seconde phase étant programmée en 2017 dans les autres Régions.

- ***Concernant la régulation technique***

Les activités du contrôle technique et de la qualité de service effectuées par l'ARSEL en 2016 ont porté sur la mission de contrôle technique, la détermination de l'équilibre offre – demande pour

l'année 2018 et le calcul des incitations contractuelles relatives aux énergies non fournies et aux obligations de desserte.

La production énergétique a été limitée tout au long de la période de l'été. Plusieurs lignes de transport fonctionnent au-delà de 90% de leur charge maximale. Les transformateurs de tous les postes d'interconnexion et de distribution restent très surchargés c'est-à-dire supérieure à 100% de leur valeur nominale.

Le montant des incitations contractuelles (pénalités) relatives aux ENF en BT et MT est de l'ordre de **3 640 241 155** en 2016 contre **3 174 918 423 F CFA** en 2015.

Le transfert du projet Invest'Elec à l'AER et le projet TOUREL restent en cours.

Le suivi des projets a porté essentiellement sur RUMPI, Mekin (exécuté à 95%) et Memve'ele (exécuté à 95%).

- ***Concernant l'administration interne***

Le budget prévisionnel de l'exercice 2016, voté à la XXX IIIème session ordinaire du Conseil d'Administration de l'ARSEL, tenue le 22 janvier 2016, s'équilibrait en ressources et emplois à un montant de **2 450 175 805 F CFA**. Les ressources budgétisées ont été recouvrées à **84,33%** au 30 novembre 2016.

Le programme de Régulation a connu un taux d'exécution globale de ses engagements de 50.65% sur les ressources globales prévues à cet effet. Les montants validés représentent 90.69% des engagements et dont un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2017 de 20 000 000 F CFA. Le Programme d'Appui, qui avait bénéficié d'une dotation budgétaire finale de 82,7% a connu un taux d'exécution globale de ses engagements de **79,50%** sur les ressources totales prévues à cet effet. Les montants validés représentent **99,70%** des engagements et donc un montant à réordonnancer au cours de l'exercice 2017 de **5 366 986 FCFA**.

Le montant des engagements validés (1 799 720 463 FCFA) représente un taux d'exécution sur les engagements de 98.61% des prévisions et donc un montant à réordonnancer sur le budget 2017 de 25 366 986 F CFA. Globalement, les engagements effectués représentent un pourcentage d'exécution de 83,50% sur les ressources certaines prévues et 74,49% des prévisions globales des ressources allouées aux activités y relatives.

Par ailleurs, l'Agence a souscrit à 4 types de prestations d'assurances : maladie, frais funéraires d'assistance, automobile, et global dommage. Les programmes PDSEN (financement Banque Mondiale) et ARSEL (budget ARSEL) ont permis la réalisation de vingt-sept (27) formations sur les trente-cinq (35) programmées.

- ***Concernant les activités transversales***

Les activités de communication de l'Agence ont porté sur : la conception et la mise œuvre d'une politique de communication interne et externe de l'Agence (souscription au quotidien et aux journaux hebdomadaires) ; la gestion des revues de l'Agence « presbook » de l'ARSEL ; la promotion de l'image de l'Agence (programmes radio et télévisés) ; l'information et la sensibilisation du public à travers la mise à jour régulière du site web de l'Agence (www.arsel-cm.org).

Le programme de l'Agence pour ce qui est de l'informatique et de la documentation au cours de l'année 2016, a été marqué par le saut qualitatif réalisé dans la transformation numérique de l'Agence. La dématérialisation des procédés a connu des avancées considérables, notamment avec la mise en production effective du logiciel URUS, permettant la gestion électronique du courrier. On peut noter entre autres comme résultats : la sensibilisation des acteurs du secteur de l'électricité, ainsi que l'ensemble de la population camerounaise sur les enjeux et les bénéfices de la régulation 2.0 (régulation axée sur le numérique), la mise en place effective des virements électroniques des salaires, la sensibilisation du personnel de l'agence sur les risques cyber criminels ; l'acquisition d'un espace virtuel pour le stockage des applications de l'Agence, l'amorce de la rédaction du schéma directeur du développement numérique de l'Agence, l'évaluation du niveau de dématérialisation dans le secteur de l'électricité au Cameroun, l'installation de l'application informatique de gestion des titres, etc.

La restitution du projet Invest'Elec à l'AER et le projet TOUREL restent en cours.

Les autres activités d'appui ont été la gestion du courrier et des archives, l'audit interne qui rend compte des principales actions menées par les unités.

La promotion du bilinguisme, la coopération et les activités sociales ne sont pas restées en marge

ANNEXE

STATISTIQUES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE 2016

Les présentes statistiques ont pour objectif de rappeler les chiffres clefs des différentes activités qui se sont déroulées dans le secteur de l'électricité du Cameroun sur la période allant de l'année 2002 à 2016. Ce volet du rapport d'activités du secteur de l'électricité recueilli des diverses sources (opérateurs du secteur, rapports de missions des contrôles techniques etc.) permet d'illustrer à travers tableaux et graphes l'état d'évolution du secteur.

Le but étant d'analyser tous les facteurs pouvant permettre ultérieurement de dresser des scénarios prospectifs de la demande électrique, de la protection des consommateurs et de permettre leur amélioration par des estimations appropriées.

Production électrique

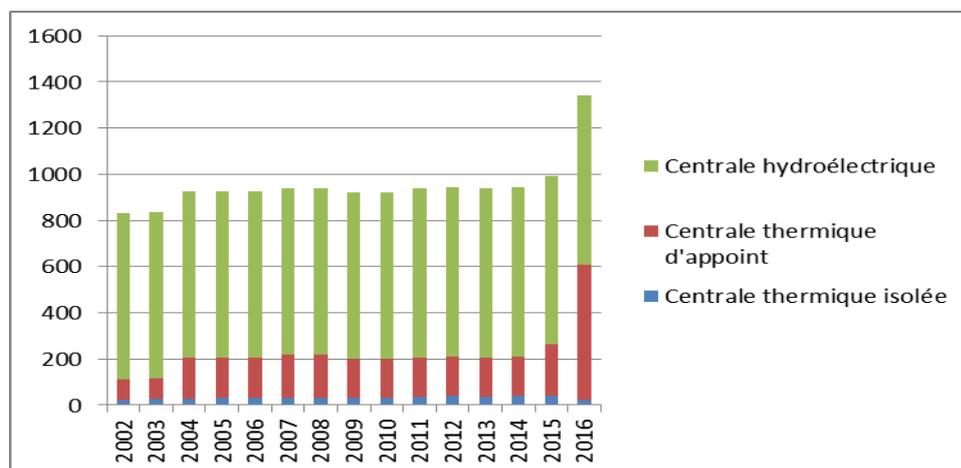
Le parc de production électrique géré par ENEO-Cameroun comprend les centrales hydroélectriques dont deux (02) alimentent le réseau interconnecté Sud (RIS) et une (01) centrale qui alimente le réseau interconnecté Nord (RIN), les centrales thermiques à fuel lourd (HFO), le diesel (LFO) et les centrales à gaz (KPDC et DPDC).

Les capacités installées et exploitées par les différents opérateurs chargés de la production d'électricité au Cameroun sont regroupées comme suit :

➤ ENEO-Cameroun

L'évolution des capacités installées des centrales exploitées par le concessionnaire ENEO-Cameroun de 2002 à 2016 est représentée par le graphique ci-après.

Graphique 1: Capacité installée des centrales exploitées par ENEO de 2002 à 2016 (MW)



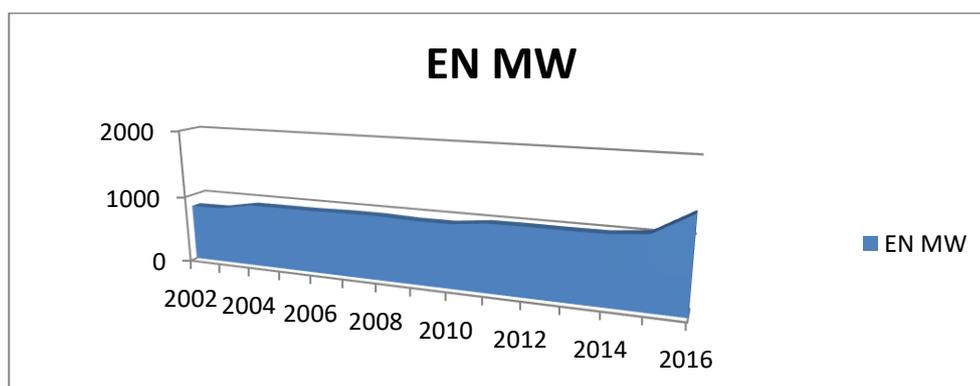
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Centrale thermique isolée	20.46	26	28.06	30.06	31.06	31.06	31.46	30.46	32.06	35.06	39.4	37	40.9	41.6	23.2
Centrale thermique d'appoint	90.6	90.6	175.6	175.6	175.6	187.6	187.6	170.4	170.4	170.4	170.4	170.4	170.4	220.4	584.3
Centrale hydroélectrique	720	720	720	720	720	720	720	720	720	732.2	732.2	732.2	732.2	732.2	732.2

ENEO. (s.d.). *Rapport d'activités.*

Du graphique 1 ci-dessous, l'on peut noter une augmentation de capacités installées dans les centrales de production de 831,06 MW en 2002 à 1339,7 MW en 2016. Ladite augmentation est principalement due :

- en hydroélectricité : à la rénovation de la centrale d'Edéa en 2010 qui a permis une augmentation de capacité supplémentaire de 12,2 MW ;
- en thermique d'appoint : à la construction des centrales thermiques à HFO de Limbé (85MW) en 2004, à LFO de Logbaba-Douala (13MW) en 2007 et la location d'une capacité de 50 MW de deux centrales à gaz de Logbaba et de Bassa ;
- en thermique isolée : à l'acquisition de nouveaux groupes.

Les centrales thermiques d'urgence construites par l'Etat du Cameroun (gérées entre 2011 et février 2014 par Electricity Development Corporation (EDC)) et rétrocédées au concessionnaire ENEO-Cameroun en février 2014. Il s'agit des centrales de Mbalmayo (10 MW), d'Ebolowa (10 MW) et de Bamenda (20 MW). Lesdites centrales sont raccordées au réseau interconnecté Sud (centrale d'appoint). Ainsi, l'évolution de la capacité totale installée des centrales de production d'électricité exploitées par le concessionnaire ENEO (thermique d'appoint, thermique isolée et hydroélectricité) est représentée par le graphique ci-après.



	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
EN MW	831.1	836.6	923.7	925.7	926.7	938.7	939.1	920.9	922.5	977.7	982	979.6	983.5	1034	1339.7

Comme l'indique le graphique ci-dessus, la capacité totale installée en 2016 du concessionnaire est de **1339.7 MW**. Toutefois, si l'on soustrait les centrales thermiques d'appoint qui ont été démantelées 2013, notamment les centrales de Bafoussam (13 MW), de Bassa 2 et 3 (18 MW) et d'Oyomabang 2 (7,5 MW), la capacité totale de ENEO serait **de 1301.2 MW** donc supérieur au seuil contractuel de 1000 MW.

□ Producteurs Indépendants

Outre le concessionnaire ENEO-Cameroun, le Cameroun compte deux producteurs indépendants, notamment KPDC et DPDC. La particularité des deux producteurs réside au niveau du combustible utilisé pour la production de l'électricité. Le tableau ci-après résume les installations de ces derniers.

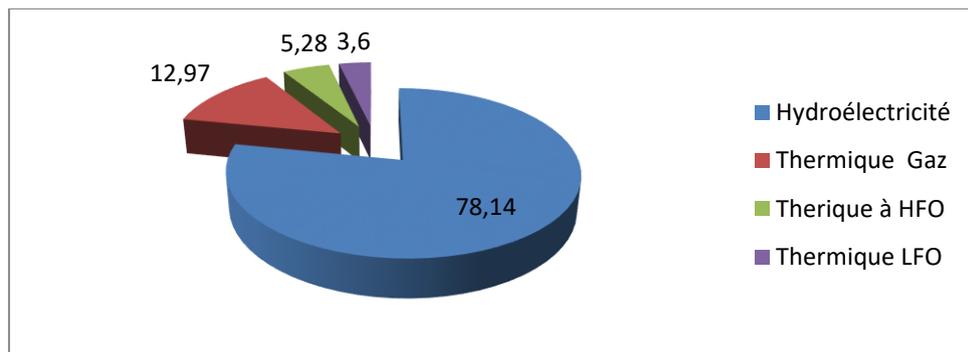
Tableau i : Informations sur les Producteur Indépendants

Opérateurs	Lieu d'installation de la centrale	Combustible	Nombre de groupes	Capacité installée (MW)	Année de mise en service
DPDC	Dibamba	HFO	8	88	2009
KPDC	Kribi	Gaz	13	216	2013
TOTAL			21	304	

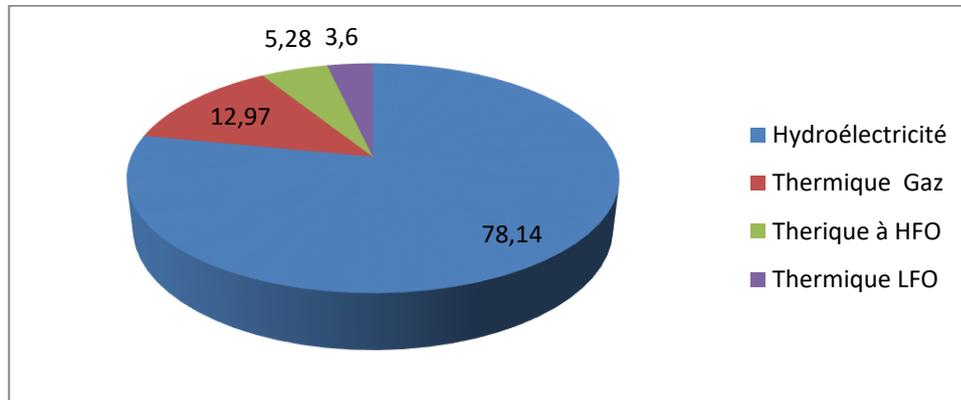
Il existe également une centrale thermique d'appoint dans le RIS d'une capacité de 60 MW en location depuis 2012 auprès de la société AGGREKO SA. Depuis 2015, des démarches entre l'Etat du Cameroun et AGGREKO sont en cours pour l'acquisition par l'Etat de ladite centrale installée à AHALA (Yaoundé).

De ce qui précède, l'on détermine la capacité totale installée des centrales de production d'électricité au Cameroun destinée au service public. Elle est de **1665,2 MW** soit une augmentation de **18,34%** et répartie suivant les graphiques ci-après.

Graphique 3: Répartition de la capacité installée de production en fonction des opérateurs



Graphique 4: Répartition de la capacité installée de production en fonction des sources primaires de production d'électricité



Du graphique 4 ci-dessus, l'on peut voir que la capacité installée des centrales hydroélectriques représente plus des trois quarts de la puissance installée de la capacité totale du pays soit 78,14%.